



Bercy :  
le gouvernement  
prévoit  
près de  
2 500  
suppressions  
de postes  
l'an prochain  
aux Finances  
publiques.

## Décision imminente du Conseil constitutionnel sur le traité TSCG

C'est le 9 ou le 10 août que le Conseil constitutionnel devrait rendre son avis sur le traité européen TSCG (ou « pacte budgétaire ») que le gouvernement a décidé de faire ratifier dès la « fin septembre ». Le TSCG est une terrible menace pour les services publics, la protection sociale collective. Tout reste de souveraineté budgétaire serait anéanti, tout pouvoir serait donné à la Commission de Bruxelles. La rigueur à perpétuité ! Cette ratification est certes annoncée, mais elle déclenche déjà une profonde crise dans la majorité parlementaire elle-même. « Ce traité (n'est pas) autre chose que ce qui a été prévu par Merkel et Sarkozy, c'est-à-dire un traité extrêmement austère et excessivement rigoureux », a dénoncé, le 2 août, le chef de file des sénateurs Verts, Jean-Vincent Placé, annonçant son futur vote contre. Au sein même du PS, des parlementaires s'élèvent aussi dans ce sens. Dans de nombreuses localités, des élus, des militants de toutes tendances, pour leurs propres raisons, répondent amicalement aux sollicitations du Parti ouvrier indépendant. Nombreux sont ceux qui décident de mener une campagne commune contre la ratification. Ils organisent ensemble des réunions de comités, des réunions publiques pour mobiliser et s'organiser. Près de soixante mille signatures ont été recueillies. Alors, oui, unité contre la ratification du traité TSCG !

Y. L.

L'événement

Rigueur. Des milliers de suppressions de postes prévues aux ministères des Finances et du Logement. Nouveau plan "d'économies" en préparation à la Sécurité sociale.

# Les premiers chiffres du budget 2013 sont tombés

Yan Legoff

**D**ès le jeudi 2 août, chaque ministre a reçu sa lettre-plafond, détaillant ses moyens pour l'an prochain, qui seront précisés dans le projet de budget pour 2013 (il sera officiellement présenté à la fin août). Sept mille deux cents postes seront supprimés à la Défense, près de 2 500 à Bercy, 1 300 à l'Ecologie et au Logement (« un rythme presque équivalent à celui de l'an dernier » dans ces ministères, note *Le Figaro*), soit douze mille suppressions au total dans les missions décrétées « non prioritaires » de l'Etat. L'Education nationale verrait la création de dix mille postes l'an prochain. Mais le gel global des dépenses de personnel, la baisse généralisée

des crédits de fonctionnement et d'intervention, imposeraient partout un sévère tour de vis.

### "ACTE III" DE LA DÉCENTRALISATION

Préparation dès la rentrée d'un grand projet de loi pour la fin de l'année : « l'acte III de la décentralisation » visera à « réécrire les missions de l'Etat », selon le ministre Marylise Lebranchu. On peut s'inquiéter de l'avenir des services publics.

### SÉCURITÉ SOCIALE : NOUVELLES COUPES À LA RENTRÉE

La Sécurité sociale sera aussi mise à contribution, avec un plan de coupes de 2,2 milliards d'euros en préparation. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

### AVALANCHE DE PLANS SOCIAUX

Et il y a les plans de suppressions d'emplois, annoncés ou en préparation à PSA, à Air France,

Sanofi, Doux, dans les télécoms (lire page 6), etc. Là encore, pas question de remettre en cause, sur le fond, le droit des patrons à « dégraisser » s'ils respectent en paroles l'hypocrite consigne du « pas de licenciements secs ».

### GAZ : AUGMENTATION RÉTROACTIVE

Le 3 août, on apprend que GDF-Suez va récupérer 38 euros sur chacun de ses clients se chauffant au gaz, à la suite du gel de ses tarifs à l'automne dernier, annulé par le Conseil d'Etat. Et d'autres augmentations suivront !

Une décision que le gouvernement n'a pas contestée, car il se refuse à remettre en cause les directives européennes qui conduisent à l'augmentation des tarifs... et des dividendes des actionnaires.

À la rentrée, si ce n'est déjà fait, chaque travailleur pourra faire ses comptes.

## Revue de presse

### A la rentrée, "feuille de route chargée" pour le gouvernement

**L**a session extraordinaire du Parlement s'est achevée le 31 juillet, centrée sur une loi de finances rectificative pour 2012 concluant la période électorale. Pour *L'Humanité* (1<sup>er</sup> août), « la gauche imprime sa marque ». « Une orientation qui doit guider le futur budget 2013 », lance le quotidien du PCF à la une. Vraiment ? Comment cela serait-il possible, alors que le gouvernement a décidé de respecter à la lettre pour les prochaines années la marche à la réduction des déficits décidée par le gouvernement précédent ? Comment cela serait-il possible, alors qu'il entend commencer la procédure de ratifi-

cation du traité européen TSCG de supra-austérité, dût-il, pour cela, s'appuyer sur les parlementaires de droite ?

*L'Express* (25 juillet) redoute « un grand malentendu », voire « une terrible mésaventure ». Selon l'hebdomadaire, le gouvernement prépare pour l'automne « un violent rendez-vous du réalisme » pouvant déclencher « la violence du ressentiment de ses électeurs ». *Libération* (2 août) ne cache pas que « le gouvernement a remis à l'automne les décisions difficiles ».

« Une feuille de route chargée pour la rentrée », assure le quotidien patronal *Les Echos*.

**LE FIGARO**

AVANT LA DÉCISION, CETTE SEMAINE, DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

## Le traité européen divise la gauche

Le pacte budgétaire visant à limiter les déficits publics peine à faire l'unanimité dans la majorité. Les élus du Front de gauche et des parlementaires écologistes et socialistes ont annoncé qu'ils voteraient contre le texte.

Jean-Vincent Placé et Jean-Luc Mélenchon

PAGE 3 ET L'EDITORIAL

**NON À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN !**

# La campagne pour l'unité contre la ratification du traité TSCG marque des points

Jean-Charles Marquiset

On assiste à une crise d'effondrement dans toute l'Union européenne. Sommet européen après sommet européen, des lignes de crédit sont ouvertes pour sauver les banques, aussitôt englouties dans des projets spéculatifs contre les travailleurs (lire page 4). En France, la mobilisation d'unité contre le traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), prend, malgré les congés, chaque jour une nouvelle dimension. Dans le même temps, nous ne pouvons que nous féliciter que le porte-parole du Mouvement politique d'éducation populaire (M'PEP) vienne de nous faire savoir que son mouvement entendait poursuivre avec nous la campagne contre la ratification et qu'il a collecté plus de huit cents signatures en quelques jours sur la pétition du POI. Une fédération du PCF répond au comité départemental du POI : « Je me félicite que nous nous rejoignons sur l'idée de ne pas ratifier ce nouveau traité, et je suis d'accord qu'une action collective est nécessaire (...). En tant que secrétaire départemental du PCF et membre du Front de gauche, j'ai contacté nos partenaires du FG quant à une rencontre qui pourrait avoir lieu la semaine prochaine. » Dans un autre département, une députée PS répond au comité unitaire pour le non à la ratification (lire ci-contre) : « Il nous apparaît urgent et essentiel de faire sauter les verrous conservateurs et libéraux qui imposent une austérité contre-productive à l'ensemble des Etats membres. » Le porte-parole du PRCF nous répond : « Nous sommes d'autant plus d'accord avec votre proposition que nous avons il y a plusieurs mois proposé d'organiser une manifestation unitaire. » Plus que jamais, adressons-nous aux parlementaires, aux sections des partis se réclamant de la classe ouvrière, aux militants, aux travailleurs, etc., rassemblons les signataires dans l'unité, construisons nos comités d'unité.



Correspondance

## Barbara Romagnan, députée PS du Doubs, répond au comité unitaire de Besançon pour le non à la ratification du TSCG

« Vous m'interrogez sur ma position concernant le traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). C'est effectivement un enjeu essentiel pour le présent et pour l'avenir de l'ensemble des Européens. A ce titre, la question européenne est l'un des piliers de la contribution "Réaliser le changement", déposée en vue du congrès du Parti socialiste et dont je suis la première signataire, aux côtés de plusieurs parlementaires français, mais aussi allemands. Aussi, sur ce sujet, ma position et celle de mes collègues de "Un monde d'avance" ont été rappelées lors de mon intervention pour présenter cette contribution : "Nous pensons que le changement est à notre portée... Mais nous ne pourrions pleinement l'atteindre qu'à certaines conditions (...). Il nous paraît urgent et essentiel de faire sauter les verrous conservateurs et libéraux qui imposent une austérité contre-productive à l'ensemble des Etats membres. Nous pensons que le TSCG est un verrou qui nous empêche de mener notre politique, de faire ce pour quoi nous avons été élus. Je n'emploie

pas ce mot "verrou" par hasard. Ce traité nous lie les mains. Il rend caducs nos engagements. Il nous fait perdre toute crédibilité pour réussir le changement. François Hollande, par une



**"Nous pensons que le TSCG est un verrou qui nous empêche de faire ce pour quoi nous avons été élus."**

position forte et déterminée, est parvenu (...) à impulser enfin des initiatives en faveur de la croissance. C'est d'ores et déjà des avancées considérables que nous saluons.

Tout le monde ici s'accorde sur la nécessité de résorber le déficit public. La question que nous posons est celle des priorités. Si nous acceptons le rythme imposé par l'Europe, cela risque de nous amener à des politiques d'austérité, non seulement injustes, mais également dangereuses économiquement. Nous ne récusons pas la pertinence de l'échelle européenne, mais nous disons que les organes chargés aujourd'hui de mettre en œuvre et de contrôler les politiques européennes sont illégitimes pour le faire.

Le problème n'est pas le dessaisissement du pouvoir national au profit du pouvoir européen, mais le dessaisissement d'un pouvoir démocratique, fruit du choix populaire, du résultat des élections, au profit d'un pouvoir qui n'a pas cette légitimité. »

Meurthe-et-Moselle

### "L'unité se réalise contre le traité TSCG"

Des adhérents du PCF, du Front de gauche, du Parti de gauche, du POI, se sont réunis, le 18 juillet, au local du Parti communiste français. Ils ont décidé « d'amplifier la bataille d'unité contre la ratification du nouveau traité TSCG ». Dans cette déclaration, ils précisent : « Dans toute l'Europe, par les grèves massives et les manifestations (...), les peuples expriment leur rejet de la politique destructrice de l'Union européenne (...). » Revenant sur le TSCG, la déclaration ajoute : « Une amélioration, la plus minime soit-elle, de la situation difficile des travailleurs des villes et des campagnes, des jeunes, est-elle possible dans le cadre de ce traité ? Nous disons : ce projet est néfaste pour la démocratie, les droits ouvriers et la souveraineté du peuple, non à l'austérité permanente. Nous décidons de nous constituer en comité d'unité avec les premiers signataires pour forger l'unité la plus large sur un point : non à la ratification. » Ce comité s'est constitué avec des militants du PCF, du Front de gauche, du Parti de gauche, du POI. Il annonce d'ores et déjà une réunion publique des signataires, le 12 septembre, au local du PCF.

Dinan (Côtes-d'Armor)

### Première réunion du comité pour l'unité

Des militants du POI, d'un groupe de réflexion communiste (GRC), de la CGT, des travailleurs non organisés, ont décidé, ce 19 juillet, de constituer un comité contre le nouveau traité européen TSCG. En conclusion de la réunion, les participants décident de demander audience rapidement aux parlementaires, d'organiser des diffusions devant les entreprises, de faire un communiqué de presse et de s'adresser aux autres partis se réclamant de la classe ouvrière et de la démocratie, de tenir une prochaine réunion le 30 août.

Eure-et-Loir

### 1 000 signatures déjà recueillies

Malgré les congés, le comité départemental pour l'unité contre la ratification du TSCG s'est réuni le 5 juillet. Il a décidé de s'adresser aux fédérations et sections de toutes les forces démocratiques et ouvrières, pour « dès la date connue de ce coup de force contre la démocratie et nos acquis sociaux, exiger d'être reçus en préfecture, au nom du millier de signataires en Eure-et-Loir, campagne que nous appelons à amplifier, avec l'objectif d'organiser une première initiative de rassemblement devant la préfecture de toutes les forces disponibles dans le département ». Ce communiqué est signé par une conseillère du Parti communiste français, un responsable du comité départemental d'Eure-et-Loir et une conseillère municipale PS de Dreux.

ÉDITORIAL

## Oui : il faut faire sauter le verrou

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

Un communiqué de l'Elysée (1<sup>er</sup> août) nous apprend que « le président de la République s'est entretenu par téléphone cet après-midi avec le président des Etats-Unis », l'un et l'autre exprimant « leur intérêt commun (...) à la stabilité de la zone euro, nécessaire à la reprise de l'activité économique mondiale ». Traduisons : Obama (à cent jours de l'élection présidentielle) et les sommets capitalistes des Etats-Unis intiment l'ordre aux dirigeants européens de généraliser les réformes structurelles anti-ouvrières pour contenir la crise de la zone euro avant qu'elle ne « plombe » leurs profits.

Réponse de Hollande : « Le chef de l'Etat a insisté sur la volonté de la France de mettre en œuvre (...) les décisions prises par le Conseil européen des 28 et 29 juin dernier. Les dispositions et instruments prévus à cette occasion doivent pouvoir être utilisés dans les meilleurs délais. » « Dispositions et instruments » décidés les 28 et 29 juin ? Les principaux s'appellent MES et TSCG. Se confirme ici la fonction réelle de l'Union européenne, de l'euro, de la BCE : au service de la classe capitaliste la plus puissante, celle des Etats-Unis.

Ce qui nous ramène aux questions fondamentales de la démocratie et de la souveraineté. Dans le courrier qu'il adresse à nos camarades du Nord, le député socialiste Christian Bataille confesse qu'il « n'éprouve pas un grand enthousiasme pour ce texte » (le TSCG), mais oppose que « la cohésion à gauche (...) est primordiale ».

On ne sait ce que le député Bataille entend par « cohésion à gauche ». S'il s'agit de la cohésion entre le gouvernement, le président de la République, d'une part, et le corps électoral qui leur a confié la majorité, d'autre part, Christian Bataille croit que ceux qui ont voté pour François Hollande et le Parti socialiste l'ont fait pour que les pires mesures d'austérité s'appliquent en France, comme dans tous les pays d'Europe ? Croit-il qu'ils l'ont fait pour que, répondant aux exigences des Etats-Unis, le gouvernement précipite la ratification du traité « Super-Maastricht » ?

Ces questions sont soulevées par Barbara Romagnan, elle aussi députée socialiste, dans le courrier qu'elle adresse à nos camarades de Besançon : « Le changement est à notre portée (...). Mais (...) nous ne pourrions pleinement l'atteindre qu'à certaines conditions (...). Il nous paraît urgent et essentiel de faire sauter les verrous conservateurs et libéraux qui imposent une austérité contre-productive à l'ensemble des Etats membres. (...) Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance est un verrou qui nous empêche de mener notre politique, de faire ce pour quoi nous avons été élus. Je n'emploie pas le mot "verrou" par hasard. Ce traité nous lie les mains. Il rend caducs nos engagements. » Sans remise en cause de ce verrou, poursuit Barbara Romagnan, « nous serons au bout du compte plus ou moins réduits à partager la misère ».

En effet : la souveraineté populaire et la démocratie exigent de faire sauter le « verrou » qui condamne tout gouvernement qui s'y soumet à prendre la responsabilité de la généralisation de la misère. Il reste à traduire les paroles en actes. Il reste à construire la plus large mobilisation populaire, ouvrière et démocratique, faisant converger toutes les forces organisées au plan politique, syndical, associatif, avec les élus, sur l'objectif commun : le TSCG ne doit pas être ratifié !

C'est à forger cette unité que s'emploient les membres du POI, constituant des comités contre la ratification dans un dialogue sans exclusive avec toutes les composantes du mouvement ouvrier et démocratique.

## Chronique

POLITIQUE

## Tout ne tient qu'à un fil...

Yan Legoff

Le combat qui se noue aujourd'hui en Espagne, dans le cadre de la préparation de la journée nationale du 15 septembre, traverse tout le mouvement ouvrier européen. L'issue, pour des dizaines de millions de travailleurs et leurs familles — en Espagne comme dans toute l'Europe — réside-t-elle dans un aménagement des plans d'ajustement structurel de la Troïka, ou bien dans la rupture totale avec eux ? L'issue réside-t-elle dans l'aménagement des mémorandums ou des réformes structurelles du travail, ou bien dans leur abrogation ? Les développements de la situation donnent à cette question, dans tous les pays, une importance de plus en plus cruciale. Du côté des partisans de l'aménagement des plans de la Troïka, c'est-à-dire de l'application de ses réformes structurelles, on ne ménage pas ses efforts.

Au lendemain de la conférence de presse tenue par le président de la Banque centrale européenne (BCE), Mario Draghi, le 3 août, tout le monde s'est alarmé des risques que « l'irrésolution » de ce dernier et de l'institution qu'il représente faisait peser sur la situation européenne. L'incapacité de la Banque centrale européenne à mettre d'accord les gouvernements sur un dispositif de sauvetage de l'Espagne et de l'Italie serait responsable d'une possible réaction dévastatrice des « marchés ». Comme si Draghi, la BCE et les gouvernements européens, et les « marchés », se trouvaient dans deux camps opposés. Draghi, ex-responsable de Goldman Sachs en Europe, homme des marchés s'il en est, a demandé un délai. Il fait de la politique ; il sait, comme tous les gouvernements européens et les gestionnaires de fonds financiers, que les exigences de ces derniers menacent de provoquer une explosion sans précédent qui ébranlerait l'ordre politique sur tout le continent.

La survie de Rajoy ne tient qu'à un fil, comme celle du gouvernement grec. Elle ne tient qu'à la capacité qu'auront ces gouvernements de continuer à associer — dans la période dangereuse qui s'ouvre — les directions des organisations de classe et des partis qui se réclament des intérêts de la classe ouvrière et de la démocratie à l'aménagement des plans de la Troïka.

Dans l'immédiat, avant toute « mutualisation de la dette », avant tout nouveau pas dans l'instauration d'un gouvernement supranational, Draghi doit convaincre l'Allemagne de mettre la main à la poche pour satisfaire les exigences des créanciers de l'Espagne et de l'Italie. Mais, voilà, Merkel tergiverse, car elle voit elle-même avec terreur le spectre de la rupture du « consensus social » se profiler chez elle. Aucun gouvernement ne serait en mesure aujourd'hui de résister à une offensive engagée sur une ligne claire de « rupture ». Ce que tous s'évertuent à cacher.

## Espagne

## Après l'appel des syndicats à une marche nationale sur Madrid, les événements se précipitent

Andreu Camps

De puissantes manifestations ont eu lieu dans toute l'Espagne, le 19 juillet, contre le plan d'ajustement de 65 milliards d'euros (incluant une nouvelle baisse de 7 % des salaires des fonctionnaires et une nouvelle hausse de la TVA). La révolte qui a éclaté dans toutes les couches de la classe ouvrière a contraint les dirigeants des centrales syndicales, l'Union générale des travailleurs (UGT) et les Commissions ouvrières (CCOO) à appeler, le 25 juillet, à une marche nationale sur Madrid, prévue le 15 septembre (lire notre précédent numéro). Depuis, les événements se précipitent.

Lors du Conseil des ministres qui a eu lieu le 3 août, le gouvernement Rajoy a fait adopter le nouveau plan d'ajustement. Celui-ci avait été annoncé le 11 juillet et impliquait 65 milliards de nouvelles coupes. Mais, pour l'Union européenne et le FMI, cela restait insuffisant.

## LE PLAN D'AJUSTEMENT AGGRAVÉ PAR 37 MILLIARDS DE COUPES SUPPLÉMENTAIRES

Le 4 août, la presse a titré : « Le gouvernement s'engage (devant l'Union européenne) à un ajustement de 102 milliards jusqu'en 2014. » C'est-à-dire 37 milliards en plus de ce qui avait été annoncé trois semaines plus tôt ! Le nouveau plan Rajoy comprend de nouveaux impôts sur les carburants, s'ajoutant à l'augmentation de la TVA et au non-remplacement des fonctionnaires partant à la retraite. Auparavant, lors du Conseil de politique financière, qui réunit les responsables des finances des dix-sept régions espagnoles, le gouvernement avait imposé sans aucune concertation les nouvelles coupes. Cela a conduit les représentants des Asturies et des îles Canaries à voter contre ; ceux de l'Andalousie et de la Catalogne ont boycotté la réunion. Le président du gouvernement régional de l'Andalousie, M. Grinan, a déclaré que ces nouveaux plans impliqueraient la fermeture immédiate d'écoles et d'hôpitaux publics.

LA CATALOGNE SUSPEND LE PAIEMENT DES SALAIRES DE SES TRAVAILLEURS SOCIAUX  
Entre-temps, le gouvernement régional de la Catalogne a suspendu



le paiement du salaire de juillet des travailleurs des services sociaux, en raison d'un manque de fonds, après le paiement aux banques de 442 millions d'intérêts de la dette de la région. C'est la stricte application de la loi de stabilité financière, traduction de la « règle d'or » du nouveau traité européen. Malgré la brutalité de ces nouvelles mesures, les porte-parole du Fonds monétaire international (FMI), notamment le quotidien *El País*, considèrent que cela reste insuffisant. En effet, le FMI et l'Union européenne avaient « conseillé » une nouvelle réforme du régime de retraite. Pour les gangsters de ces institutions internationales et leurs valets espagnols, il est insupportable que 10 % du PIB soient consacrés aux retraites.

## LES GRÈVES ET LES MOBILISATIONS SE POURSUIVENT

Le 3 août, les cheminots étaient en grève à l'appel de leurs syndicats contre le projet du gouvernement d'accélérer l'application de la directive européenne de « libéralisation » des chemins de fer avant juillet 2013. Il y eut 90 % de grévistes, et, malgré cela, les dirigeants syndicaux ont accepté de faire respecter le service minimum. Le 3 août au soir, ils ont annoncé une nouvelle grève pour

le 17 septembre (soit deux jours après la marche nationale des travailleurs de toute l'Espagne, prévue le 15), provoquant des interrogations chez les travailleurs : « Que cherche-t-on ? A rassembler nos forces ou à les disperser ? » Le même jour, les fédérations des mines et de l'industrie ont appelé à suspendre la grève illimitée qui durait depuis soixante-sept jours dans les mines de charbon, annonçant un nouveau plan de mobilisation pour le mois de septembre. Pendant ce temps-là, de nouveaux rassemblements ont lieu devant les préfectures contre le plan d'ajustement. Il est prévu que, tous les vendredis du mois d'août, les travailleurs, notamment de la fonction publique, se rassemblent devant les préfectures dans le cadre de la préparation de la marche sur Madrid du 15 septembre 2012.

## UN GOUVERNEMENT AFFAIBLI, AUX ABOIS

Le Premier ministre, Mariano Rajoy, a réduit son agenda public. Tous les observateurs notent qu'il ne sort plus dans la rue, par peur des protestations, surtout des fonctionnaires. Il suspend ou reporte la date des réunions. Il apparaît seulement pour des réunions protocolaires à la Zarzuela (le siège du gouvernement) ou à la Chambre des députés.

En haut lieu, on se pose désormais la question de le remplacer par un gouvernement « technique », comme en Italie.

Un responsable du Parti populaire (le propre parti de Rajoy) va jusqu'à lâcher : « Le temple européen est en train de s'effondrer, il nous tombe dessus. Il nous a pris à contrepied. »

Tous sont terrorisés à l'idée que le gouvernement ne tienne pas. L'Eurogroupe (qui rassemble les ministres des Finances de la zone euro) annonce une réunion au début de septembre, pour proposer à l'Espagne un deuxième « plan de sauvetage » et un nouveau mémorandum (le précédent portait sur cent milliards d'euros, en contrepartie du plan d'ajustement annoncé le 11 juillet).

## INTERROGATIONS PARMIS LES TRAVAILLEURS ET LES MILITANTS

Du côté des militants et des travailleurs, on s'interroge : pourquoi les dirigeants des Commissions ouvrières et de l'UGT, Toxo et Mendez, se sont-ils réunis, le jeudi 26 juillet, de manière confidentielle avec Rajoy ? En lui demandant de reprendre le dialogue social et de gagner du temps en convoquant un référendum sur le plan d'ajustement, ne lui ont-ils pas tendu une perche ?

Pour les travailleurs et tous les peuples d'Espagne, pour les jeunes, pour les chômeurs, il y a urgence d'en finir avec cette politique.

## L'ENJEU DE LA MARCHÉ SUR MADRID DU 15 SEPTEMBRE

Pour eux, la marche du 15 septembre — parce qu'elle est appelée dans l'unité par l'UGT et les CCOO — doit rassembler des centaines de milliers de travailleurs de toute l'Espagne dans le combat uni pour le retrait du plan d'ajustement, de la réforme du Code du travail, une étape indispensable pour se débarrasser des institutions du grand capital financier, l'UE, le FMI et les gouvernements qui s'y soumettent. La préparation méthodique du rassemblement le plus large et le plus massif, dans l'unité des organisations, dans chaque ville, chaque usine, chaque administration, appuyé sur l'organisation des délégués syndicaux et des piquets, doit imposer, contre toutes les tergiversations, la volonté et les revendications des travailleurs et des peuples.

Le 5 août 2012 ■

## Campagne contre la ratification du TSCG « Super-Maastricht »

59 528  
signatures

Ain : 380 ; Aisne : 258 ; Allier : 338 ; Alpes-de-Haute-Provence : 710 ; Hautes-Alpes : 85 ; Alpes-Maritimes : 136 ; Ardèche : 1 981 ; Ariège : 191 ; Aube : 58 ; Aude : 280 ; Bouches-du-Rhône : 2 636 ; Calvados : 223 ; Cantal : 20 ; Charente-Maritime : 753 ; Cher : 26 ; Côte-d'Or : 1 203 ; Côtes-d'Armor : 694 ; Dordogne : 42 ; Doubs : 733 ; Drôme : 100 ; Eure : 107 ; Eure-et-Loir : 920 ; Finistère : 600 ; Gard : 508 ; Haute-Garonne : 638 ; Gers : 314 ; Gironde : 750 ; Hérault : 1 154 ; Ille-et-Vilaine : 1 033 ; Indre-et-Loire : 680 ; Isère : 975 ; Jura : 575 ; Landes : 352 ; Loire : 351 ; Haute-Loire : 250 ; Loire-Atlantique : 363 ; Loiret : 160 ; Lot : 150 ; Lot-et-Garonne : 78 ; Maine-et-Loire : 405 ; Manche : 96 ; Haute-Marne : 46 ; Mayenne : 73 ; Meurthe-et-Moselle : 1 184 ; Morbihan : 90 ; Moselle : 3 798 ; Nièvre : 28 ; Nord : 490 ; Oise : 581 ; Pas-de-Calais : 448 ; Puy-de-Dôme : 156 ; Pyrénées-Atlantiques : 209 ; Pyrénées-Orientales : 266 ; Bas-Rhin : 532 ; Rhône : 1 300 ; Saône-et-Loire : 467 ; Sarthe : 398 ; Savoie : 981 ; Haute-Savoie : 650 ; Seine-Maritime : 919 ; Deux-Sèvres : 220 ; Somme : 255 ; Tarn : 69 ; Var : 533 ; Vaucluse : 615 ; Vendée : 115 ; Vienne : 48 ; Haute-Vienne : 89 ; Vosges : 207 ; Yonne : 239 ; Territoire-de-Belfort : 137 ; Paris : 6 113 ; Seine-et-Marne : 1 423 ; Yvelines : 802 ; Essonne : 2 307 ; Hauts-de-Seine : 2 038 ; Seine-Saint-Denis : 5 974 ; Val-de-Marne : 1 768 ; Val-d'Oise : 1 603.

1 051 signatures réalisées en ligne sur le site du M'PEP.

Finances publiques

# Les organisations syndicales unies dénoncent l'aggravation des suppressions de postes prévues pour l'an prochain

Correspondant

**Le lundi 30 juillet, le ministre du Budget, Jérôme Cahuzac, a reçu les organisations syndicales des Finances publiques (administration issue de la fusion des Impôts avec celle du Trésor public) : Solidaires, CGT, FO, CFDT, CFTC et UNSA.**

**D**ans un communiqué, publié le 31 juillet, elles déclarent : « A l'issue de cette rencontre, bien que l'on puisse se féliciter de la volonté affichée par le ministre de favoriser le dialogue social et des intentions de rupture avec la RGPP, force est de constater que de nombreux contentieux revendicatifs demeurent. Ainsi, la poursuite des suppressions d'emplois (à un niveau pour l'heure indéterminé, mais qui s'annonce comparable à celui de la RGPP) et la baisse des crédits de fonctionnement sont confirmées. »

Depuis, le chiffrage des suppressions d'emplois à Bercy a été annoncé : ce sera de l'ordre de 2 500 postes. Dans l'ensemble du périmètre du ministère, les effectifs continueront à baisser fortement.

Or, dans le projet de loi de finances 2012, on pouvait lire les commentaires suivants : « L'accélération de la réduction des emplois, débutée en 2006, a

marqué le doublement du taux annuel de réduction, passant de 0,9 % par an de 2000 à 2005, à 1,8 % par an de 2006 à 2010. La première année de répercussion de la fusion, 2009, le taux de réduction des effectifs, de 2 % en 2007-2008, est passé à 1,5 %. Ce taux est revenu à 2 % en 2010. »

On le voit, les Finances publiques ont largement été touchées ces dernières années. Une réduction des effectifs à 2 % représente 2 005 emplois. « Avec 15 000 suppressions de postes depuis

2007, soit le non-remplacement de trois départs sur quatre à la retraite, nous pensions que l'effort était derrière nous », se lamente, à juste titre, un syndicaliste.

Le communiqué commun des organisations syndicales poursuit : « Pour ne citer que quelques exemples évoqués avec insistance par les organisations syndicales de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), les sujets relatifs à la rémunération, au 8<sup>e</sup> échelon de la catégorie C, à la suppression du jour de carence, à l'abrogation de la loi sur la mobilité et la PFR sont renvoyés au niveau fonction publique. »

Nous signalons à nos lecteurs que les prélèvements des jours de carence

sont intervenus dans cette administration au mois de juin.

Ensuite, « si le ministre a affirmé qu'il s'impliquerait dans les chantiers "DGFIP" et qu'il a annoncé, après quatre ans d'existence, le bilan de celui-ci (un bilan que les organisations syndicales réclament depuis six mois), il n'a pas donné suite à notre demande de renforcer les moyens humains et financiers ».

Autant dire que les restructurations importantes qu'a connues cette administration, avec les fermetures de sites, les concentrations et fusions de services, risquent de se poursuivre. Au-delà, ce sont des inquiétudes qui se font jour avec de possibles externalisations ou privatisations.

Ces restructurations se traduisent par une perte de qualité du service public, par une dégradation des conditions de travail des agents dans l'exercice de leurs missions, au détriment des contribuables et des usagers.

Le communiqué commun conclut : « Le ministre n'a donné aucune réponse susceptible de lever les inquiétudes des personnels et donnant satisfaction à leurs exigences revendicatives. Dès la rentrée, les organisations syndicales appellent les agents à rester mobilisés pour la défense de leurs revendications en matière d'emplois, de conditions de travail et de rémunération. Afin d'examiner les suites à donner, une nouvelle rencontre des syndicats signataires est programmée pour le lundi 3 septembre. »

**Le chiffrage des suppressions d'emplois à Bercy a été annoncé : ce sera de l'ordre de 2 500 postes.**

INTERVIEW



**La parole à...**  
**Michel Raynaud,**  
militant CGT retraité  
de l'Indre

**Le gouvernement laisse entendre qu'il va augmenter la CSG. Qu'en penses-tu ?**

Je suis contre toute fiscalisation du salaire socialisé. Il est clair que je suis pour l'abrogation de la CSG. TVA sociale ou CSG, cela revient au même. La CSG est d'ailleurs payée à 85 % par les travailleurs et les retraités. Les cotisations patronales doivent être payées, c'est notre salaire différé. Les exonérations multiples, organisées depuis trente ans et compensées par l'Etat, c'est-à-dire nos impôts, permettent des profits encore plus importants pour le capital. Il faut revenir à la cotisation payée par les employeurs, arrêter toute exonération. La Sécu n'est pas malade de ses dépenses, mais des recettes dont elle est spolée par les exonérations. Il faut revenir, pour la protection sociale, au principe plus que jamais d'actualité du Conseil national de la Résistance, revenir à l'origine de la Sécu. Les cotisations patronales sont une partie de notre salaire, c'est le salaire différé. C'est une grande victoire de la lutte de classe, une conquête sociale.

**“Cela s'appelle la lutte des classes, et c'est l'arme dont dispose la classe ouvrière”**

**Le traité européen TSCG devrait être ratifié fin septembre, début octobre. Quel est ton avis ?**

J'étais contre Maastricht. J'ai milité ensuite contre le TCE (traité constitutionnel — NDLR) en 2005. La majorité des ouvriers et des travailleurs était contre en 2005, leur expression a été bafouée par le Congrès. Alors, il est clair que, aujourd'hui, je suis contre la ratification du TSCG. Il ne faut pas tourner autour du pot. Ce traité, c'est le traité Merkel-Sarkozy, où pas une ligne n'a été changée. Alors il faut mobiliser dans l'unité, et une manifestation nationale contre la ratification me paraît une initiative très importante. Il faut expliquer les dangers de ce traité. Pour ma part, je suis de toute façon pour l'abrogation des traités précédents et pour la rupture avec l'Union européenne. Il est clair que l'Union européenne est un outil du capital qui permet à celui-ci de faire de juteux profits, de liquider et privatiser les services publics et de liquider l'industrie. Depuis 1971, dans l'Indre, vingt-six mille emplois ont été supprimés dans l'habillement, le bâtiment, le commerce non alimentaire, la métallurgie.

**Tu parles de l'emploi. Les plans de licenciements se multiplient : PSA, Alcatel, etc. Comment vois-tu les choses sur cette question ?**

Il n'y a pas trente-six solutions. C'est bien par la lutte des classes que les choses peuvent se régler. Quand on licencie dans une entreprise comme PSA, on peut multiplier par quatre ou cinq le nombre de licenciés, avec les boîtes de sous-traitance. Et comment vendre des voitures, avec le pouvoir d'achat bloqué, en baisse depuis des années, le chômage massif, les petites retraites, qui réduisent de mois en mois le nombre de ceux ayant les capacités d'acheter une voiture neuve ?... Un chiffre officiel : quand seize millions de personnes en France, durant trois ans, ont vécu en dessous du seuil de pauvreté, on voit les dégâts. Des mots aujourd'hui sont bannis, et on se demande bien pourquoi. Nationalisation : banni ; expropriation du capital : banni, etc. Mais il y a la lutte des classes. Je prends un exemple concret : dans mon département, dans une entreprise privée, les travailleurs, avec leur syndicat CGT, après trois semaines de grève et d'occupation à 100 %, ont fait plier les donneurs d'ordre que sont PSA et Renault et gagné le maintien du site avec tous les emplois et le paiement intégral des jours de grève. Cette grève a aussi empêché la direction de délocaliser. Cela s'appelle la lutte des classes, et c'est l'arme dont dispose la classe ouvrière.

Propos recueillis par Jean-Charles MARQUISSET ■

Argumentaire

## La “dette” de la Sécu, une très bonne affaire pour les banques

**P**endant que le gouvernement cherche pour la rentrée deux milliards de coupes sur la santé, les banques ont encaissé 3,8 milliards d'intérêts, en 2011, de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES). Deux milliards en moins pour les assurés sociaux, et près de quatre milliards d'intérêts versés aux banques !

La CADES a été créée par Juppé en 1996. Qu'est-ce que cette dette sociale ? Pour Juppé et ses continuateurs, les assurés sociaux se soigneraient trop et creuseraient le déficit de la Sécurité sociale.

Or — faut-il le rappeler ? —, depuis 1980, les patrons ont bénéficié, hors exonérations, d'une baisse de 4,24 % de leurs cotisations sociales.

Et cela, sans compter les centaines de milliards d'exonérations dont ils ont bénéficié depuis 1991. Ces exonérations ne sont pas toutes « compensées » par le budget de l'Etat : chaque année, la Sécurité sociale enregistre une perte sèche de 2,5 milliards d'euros en moyenne.

La CADES a pour mission de reprendre ces prétendus déficits. Pour les couvrir, elle emprunte. Et, naturellement, elle rembourse les banques avec intérêts. Avec quel argent ? Avec l'impôt CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) créé en 1996, qui alimente la CADES.

Cet impôt est le petit frère de la CSG : même assiette, mêmes redevables. En 2011, nous tous, salariés, retraités, chômeurs, malades, avons payé 15,5 milliards d'euros à la CADES pour « éponger » cette prétendue dette sociale.

Et, sur ces 15,5 milliards, 3,8 milliards ont donc été versés aux banques à titre d'intérêts !

Voilà un aspect qu'il fallait éclairer de la fiscalisation de la Sécurité sociale, que la CFDT et la Mutualité française nous présentent comme la panacée.

Les capitalistes gagnent donc au tirage et au grattage : les exonérations, d'un côté, les intérêts des prêts à la CADES de l'autre. **N. B. ■**

RECTIFICATIF

## Hôpitaux : un rapport très consensuel au Sénat



Photo AFP

**L'**article consacré à l'agence Moody's dans le dernier numéro d'Informations ouvrières a subi une coupe malencontreuse qui a transformé sa conclusion. La nouvelle de la dégradation par l'agence Moody's de dix-sept centres hospitaliers universitaires (CHU) ne « vient (pas) rappeler qu'il n'y a aucune solution »..., mais « vient rappeler qu'il n'y a aucune solution contre la dégradation du système de soins dans le maintien de la tarification à l'activité ».

Or cette question de la suppression ou du maintien de la néfaste tarification à l'activité est d'une brûlante actualité. En effet, la commission des affaires sociales du Sénat, présidée par la sénatrice PCF Annie David, a adopté, à l'unanimité, le rapport sur le financement des établissements de santé présenté conjointement par le sénateur PS Jacky Le Menn et le sénateur UMP Alain Milon.

Rappelons succinctement que, avec la tarification à l'activité, l'hôpital perçoit un forfait par malade, calculé à partir d'un coût moyen de la maladie, lui-même calculé à partir de « groupes homogènes de malades ».

Un forfait, un coût moyen par maladie... Chacun comprend que les besoins réels sont délibérément ignorés au profit d'une logique de rentabilité. Sur quoi s'est donc faite cette

unanimité ? Sur le fait que, si la tarification à l'activité (T2A) « comporte des risques », son principe n'a pas à être remis en cause.

La commission des affaires sociales fait nombre de propositions, sur lesquelles notre journal reviendra, pour « adapter la tarification à l'activité » et « l'améliorer ».

Les médecins, les personnels hospitaliers ont de quoi être stupéfaits.

Dans le même temps, le ministre fait savoir que l'enveloppe de dépenses

de l'assurance maladie (ONDAM), réduite à la portion congrue depuis des années, va augmenter de 2,7 % au lieu des 2,5 % prévus par Sarkozy.

2,7 % d'augmentation ? Cela signifie-t-il une réouverture de lits d'hôpitaux, la suppression des franchises, l'augmentation des remboursements ? Non.

L'augmentation mécanique de ces dépenses d'une année sur l'autre (médicaments, salaires, technologie, entretien des locaux...) fait que, pour tenir 2,7 % d'augmentation, il faut faire deux milliards d'économies sur le système de soins !

N'y aurait-il pas un rapport entre cette annonce du ministre et l'unanimité réalisée pour maintenir une tarification à l'activité dont la suppression est demandée par beaucoup ?

Nous reviendrons sur la préparation de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013. **N. B. ■**

**PS, PCF et UMP d'accord pour “améliorer” la tarification à l'activité.**

## Dossier &amp; arguments

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

## Des milliers de suppressions d'emplois prévues chez les opérateurs

La revendication majeure n'est-elle pas, tout simplement et maintenant :  
 "Aucune suppression d'emploi ! Défense du statut de fonctionnaire !" ?

Dossier réalisé par Dominique Legrand

Les 13 et 17 juillet 2012, les ministres Montebourg (Redressement productif) et Pellerin (Economie numérique) recevaient, respectivement, les syndicats de Bouygues Telecom et de SFR, puis les patrons des quatre grands opérateurs, Bouygues Telecom, SFR, France Télécom Orange et Free. Les estimations se multiplient pour prédire, dans les trois ans à venir, entre dix mille et soixante mille suppressions d'emplois dans les télécommunications. La responsabilité en incomberait à Free, quatrième opérateur à avoir obtenu la licence 3G, délivrée sur la seule décision de l'Agence de régulation des communications (Arcep), et la commercialisant depuis janvier 2012.

Au sortir de l'entrevue, le patron de SFR, ayant trouvé la réunion « très fructueuse », a déclaré : « Nous sommes prêts à faire des efforts des deux côtés, si on nous donne les moyens économiques (...). Il faut réfléchir sur la loi Chatel. » Celle-ci impose notamment la gratuité du temps d'attente avant la mise en relation avec l'assistance téléphonique.

Au terme de ces entrevues, le 17 juillet, le ministre, Fleur Pellerin, a déclaré à l'Assemblée nationale que « le gouvernement ne tolérera pas » que le secteur des télécoms « détruise ou délocalise des emplois ». Elle a annoncé que « dès la rentrée, le gouvernement présentera un train de mesures qui permettra d'éviter la casse sociale et de relancer les investissements, de réconcilier l'intérêt des consommateurs et celui des salariés ». Il y a en effet urgence à prendre des mesures, mais la première d'entre elles n'est-elle pas celle de garantir le maintien de tous les emplois et, partant, le retrait des plans sociaux annoncés ?



Tout cela ressemble beaucoup à la déclaration de François Hollande : « L'Etat ne laissera pas faire », à propos de PSA, qui, en se situant sur le terrain de solutions alternatives, contourne l'exigence simple du retrait du plan Varin, du maintien de tous les sites et de tous les emplois. C'est aujourd'hui le même problème dans les télécommunications. La priorité des priorités pour les salariés et les fonctionnaires des télécommunications, c'est la réalisation de l'unité des organisations pour : « Retrait du plan social à Bouygues Telecom ! Aucun plan social à SFR ! Maintien de tous les emplois à France Télécom Orange, chez tous les opérateurs ! Défense du statut du fonctionnaire ! »

## Eclairage

## Les ravages de l'ouverture à la concurrence

Free et l'Agence de régulation des communications (Arcep) sont, en l'occurrence, mis en cause. Free pour casser les prix, et l'Arcep pour lui avoir attribué la quatrième licence d'opérateur mobile 3G. Qu'en est-il au juste, et est-ce réductible à cette explication ?

C'est un fait : Free Mobile casse les prix. D'une part, il joue le coût du travail à la baisse. Le jour où il lançait son offre, il ouvrait trois centres d'appel au Maroc, où le salarié téléopérateur est payé 400 euros par mois. D'autre part, il n'a pas la charge financière du réseau indispensable au transport du contenu de son offre téléphonique mobile. Il a en effet conclu avec Orange un contrat d'itinérance, qui lui permet d'utiliser les réseaux Orange, moyennant un reversement financier.

Ou bien, encore, le fait que l'Arcep fixe le prix de la « terminaison d'appel ». Cette terminaison est le fait que, en téléphonant d'un opérateur A vers un opérateur B, l'opérateur A paie à B une taxe. Le prix de cette taxe est réglementairement fixé par l'Arcep. Sauf que cette dernière a décidé que le prix de la « terminaison » que toucherait Free des autres opérateurs serait plus cher pour eux. Le ministre Montebourg a dernièrement critiqué vivement l'Arcep, en déclarant qu'elle « s'intéressait exclusivement à la concurrence

sans limites ». C'est vrai, mais n'est-ce pas sa mission première ? Le ministre n'a pas pour l'instant proposé que l'Arcep disparaisse et, avec elle, tous les pouvoirs que lui confère la troisième directive européenne, dite « paquet télécoms », laquelle ôte à l'Etat quasiment tout pouvoir d'intervention.

En 1996, année de sa transformation en société anonyme, France Télécom comptait 161 700 emplois, pour l'essentiel des fonctionnaires. Fin 2011, filiales incluses, France Télécom en compte, en France, 107 000, dont 65 000 fonctionnaires. Tous les plans de suppressions d'emplois, dont le dramatique plan Next et ses 22 000 suppressions d'emplois, ont été menés au nom de l'adaptation à la concurrence, imposée par les directives européennes. En 1991 avec la loi Quilès, France Télécom perd son statut d'administration d'Etat ; en 1996, avec la loi Juppé-Fillon, France Télécom se transforme en société anonyme ; en octobre 1997, sous le gouvernement Jospin-Gayssot-Voinet, France Télécom est cotée en Bourse. La part de l'Etat dans le capital est aujourd'hui de 27 %. Sur les quinze administrateurs, trois relèvent de l'Etat.

Personne n'a jamais entendu dire qu'ils s'opposaient à la privatisation en cours. Telles sont les conséquences de la mise en œuvre des traités européens et des directives. Qui pourrait le nier ?

## Ce que propose le gouvernement

Dans un premier temps, les ministres Montebourg et Pellerin ont avancé publiquement un certain nombre de points que pourrait contenir le train de mesures prévu à l'automne.

En particulier, la gratuité du temps d'attente en hotline, consignée dans la loi Chatel, semblait mise en cause, pour sauver des emplois. Devant le tollé engendré par cette annonce, le 25 juillet, Fleur Pellerin a affirmé qu'il n'est finalement « pas question de revenir sur la gratuité de l'assistance téléphonique » des opérateurs de télécoms.

Concernant l'idée de Montebourg d'augmenter de vingt centimes le prix des forfaits pour favoriser la relocalisation des centres d'appel en France, certains organes de presse affirment qu'elle reste sur la table. Si tel était le cas, vingt centimes aujourd'hui, mais combien demain ?

Le ministre demande donc aux usagers-salariés de partager l'effort, alors qu'en 2012, France Télécom Orange reverse à ses actionnaires 3,7 milliards d'euros de dividendes, que SFR en a versé 1,4 milliard à Vivendi, Bouygues Telecom, 212 millions (405 en 2011).

D'autres pistes étaient évoquées, telles que l'obligation pour les opérateurs d'investir dans les réseaux, l'inclusion éventuelle de clauses spécifiques sur l'emploi, lors des prochaines attributions de fréquences. Mais la « régulation » est un vain mot, sauf à en revenir au service public. Investir dans les réseaux ? Qui pourrait obliger un opérateur en recherche de « marges profitables » à investir dans les zones non rentables ? Des clauses sur l'emploi ? Lesquelles ?

## À FRANCE TÉLÉCOM, LE STATUT DES FONCTIONNAIRES RESTANTS MENACÉ PAR BRUXELLES

La défense du statut, la garantie de l'emploi qui lui est liée, est la pierre angulaire de la lutte contre les licenciements. En 1996, au moment de la privatisation, France Télécom a versé une soulte de 5,7 milliards d'euros. Après discussion, la Commission européenne a accepté ce mécanisme, mais elle considère qu'il a maintenant épuisé ses effets. C'est pourquoi elle exige aujourd'hui (arrêt attendu cet été) que les fonctionnaires de France Télécom s'alignent sur les salariés contractuels de droit privé en payant l'assurance chômage. Cela représenterait entre 120 et 140 millions. France Télécom les a provisionnés, tout en bloquant le compte. Chacun comprend que si les fonctionnaires devaient payer une cotisation chômage, ce serait bien pour en finir avec eux. Le P-DG et le gouvernement se sont prononcés contre. C'est une chose, mais l'urgence reste bien celle de réaliser l'unité des travailleurs et de leurs organisations.

## En bref

## Les suppressions d'emplois chez les opérateurs

Bouygues Telecom, invoquant la sauvegarde de sa compétitivité, a récemment annoncé 556 suppressions d'emplois ; à l'automne, SFR devrait en annoncer entre 500 et 1 200, selon les estimations... Pour ce qui est de France Télécom Orange, le P-DG a pour sa part déclaré (*Le Monde*, 19 juillet) : « Nous aurons trente mille départs à la retraite d'ici à 2020. Nous ne les remplacerons pas tous. Cela nous évite d'avoir à conduire des plans de réduction d'effectifs brutaux. J'ajoute que la préservation de l'emploi est la première de mes préoccupations » (sic !).

## Et aussi chez l'équipementier Alcatel-Lucent

Alcatel-Lucent a annoncé cinq mille suppressions d'emplois dans le monde. Les équipementiers français et européens (équipements de réseaux pour les opérateurs de télécoms et terminaux pour le grand public) n'ont cessé de perdre du terrain face aux acteurs asiatiques. En France, les PTT, puis France Télécom, dans le cadre du service public, s'imposaient d'opérer les développements technologiques en partenariat avec les équipementiers français et autour des travaux du Centre national d'études des télécommunications (CNET). Mais la privatisation est passée par là. Résultat, France Télécom s'est éloignée, séparée de ses équipementiers traditionnels, pour aller au moindre coût. En même temps, le CNET a été démantelé, jugé « non rentable », sous la présidence de Didier Lombard à France Télécom. Rappelons que la technologie ADSL, diffusée dans le monde entier, était un pur produit des ingénieurs du CNET...

## CE QU'ELLES EN DISENT...

## Déclarations des fédérations syndicales



« Pour de véritables droits alternatifs aux suppressions d'emplois ! Pour la CGT-FAPT, SFR et Bouygues Telecom, comme France Télécom et Free (dernier arrivé dans la téléphonie mobile), ne peuvent justifier de plans de suppression d'emplois, a fortiori quand les chiffres d'affaires réalisés et les dividendes versés aux actionnaires demeurent très importants (...). Les bonnes intentions affichées par le gouvernement lors de la conférence sociale doivent être rapidement suivies de mesures concrètes, telle l'instauration du droit de veto suspensif pour contraindre les directions d'entreprise à des alternatives aux suppressions d'emplois. »



« Que la direction de France Télécom Orange s'engage à : maintenir le niveau d'emploi de l'entreprise en France (...); maintenir sa présence sur l'ensemble des sites (...). Que les autorités de l'Etat s'engagent à : mettre en place de toute urgence une réglementation visant à interdire le dumping commercial et social (...); définir des objectifs d'investissement et d'emploi en France auxquels les opérateurs de télécommunication seront soumis (...); reprendre en main et développer, à travers l'opérateur historique, un service public des télécommunications ambitieux et performant (...). »



« Réguler autrement ! Enfin, il est urgent d'en finir avec l'Arcep et cette régulation du secteur uniquement orientée vers la défense d'un libéralisme débridé qui ne profite qu'aux marchés financiers (...). Il faut prendre des mesures pour que le « changement soit maintenant » : l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits serait déjà un pas dans ce sens ! (...) L'Etat doit prendre l'initiative de réunir patrons, syndicats des salarié-es, mais aussi les représentant-tes des consommateurs et de toutes celles et ceux qui participent au développement du net (...). »

● Les institutions européennes en 10 épisodes ●

# La Banque centrale européenne

La Banque centrale européenne (BCE) est la banque centrale de l'Union européenne. Elle succéda le 1<sup>er</sup> juin 1998 à l'Institut monétaire européen (IME). Ce dernier fut créé par le traité de Maastricht pour installer une banque centrale transnationale. Siégeant à Francfort-sur-le-Main, en Allemagne, la BCE est un clone de la banque centrale allemande, la Bundesbank.

Par Claude Brochard  
et Jean-Charles Marquiset

## “L'indépendance” des banques centrales

### Historique et fondements

Pour les libéraux, tout ce qui entrave les mécanismes du marché, soit par des monopoles, soit par l'Etat, doit être détruit. Ils préconisent donc la mise en place d'un « système basé sur la concurrence ». Mais la monnaie pose un problème particulier.

Des institutions bancaires concurrentes accordent des crédits aux entreprises et aux particuliers, mais sans considérer les conséquences sur le système monétaire. En créant trop de monnaie et de crédit, elles vont faire courir un risque et provoquer de l'inflation. D'où la nécessité d'un agent en charge de « l'intérêt général » des capitalistes, puisque le marché ne peut y parvenir.

Pour ces libéraux, l'utilisation par les gouvernements allemands de la banque centrale allemande, lors des années 1930, en vue de financer par la planche à billets des dépenses, démontrerait que l'Etat ne peut être le garant de la monnaie. Pour éviter que le pouvoir politique, élu du peuple, soit à la fois juge et partie, ils ont eu l'idée d'installer une banque centrale « indépendante ». Elle sera, dans l'ordre monétaire, l'équivalent de ce qu'est dans l'ordre juridique une cour suprême.

Une condition de cette crédibilité est que le monétaire soit conduit sur l'engagement de stabilité des prix, quelles que soient les évolutions de la vie politique nationale.

Cette conception de « l'indépendance » de la Banque centrale a été imposée dans le processus monétaire européen. Remarquons qu'aux Etats-Unis, l'indépendance de la banque centrale, la Réserve fédérale (la Fed) a été suspendue jusqu'en 1951.

### Le cas de la Banque de France (BDF)

La loi du 3 janvier 1973 marque un tournant de la BDF. Doter l'institut d'émission du statut d'indépendance s'explique par la volonté des successeurs de De Gaulle (Pompidou et Giscard) d'intégrer la France aux conceptions monétaristes en germe dans l'Europe capitaliste.

Dès lors, la création monétaire par prêt de la Banque centrale à l'Etat se restreint. Le montant des « concours au Trésor public » est plafonné. Le traité de Maastricht interdira absolument ces concours, et l'Etat devra rembourser à la BDF toutes créances faites avant la loi de 1973, et qui se montent tout de même à une dizaine de milliards d'euros.

Par cette loi, l'Etat a transféré son droit monétaire au système bancaire. On accepte de transférer la création monétaire au secteur privé, c'est-à-dire aux banques privées.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994, la loi Mitterrand-Balladur du 4 août 1993, relative au statut de la BDF, interdit à celle-ci d'autoriser des découverts, d'accorder tout autre type de crédit au Trésor public, ou à tout organisme ou entreprise publics d'acquiescer des titres de dette.

### La BCE, une institution supranationale

Les banques centrales des principaux pays capitalistes sont indépendantes, de par la loi de leur Etat (Réserve fédérale des Etats-Unis, Banque du Japon, d'Allemagne ou de Grande-Bretagne...).

La BCE, elle, fut conçue comme un organe indépendant des Etats et autres institutions. Dans les missions de l'eurosysteme, ni la BCE, ni une banque centrale nationale, ni un membre quelconque de leurs structures de décision ne peuvent solliciter ni accepter d'instructions extérieures.



Photo DR

## L'action résolue du Parti des travailleurs contre la ratification du traité de Maastricht

Dès l'annonce de la signature par les chefs d'Etat et de gouvernement du traité de Maastricht, le Parti des travailleurs entre en campagne contre le traité. Il informera, mobilisera, expliquera le contenu de ce traité. Son journal, *Informations ouvrières*, sera un véritable vecteur d'information et de mobilisation pour les militants ouvriers, les travailleurs, les paysans. Son appel a réuni plus de 40 000 signataires. Il a organisé des réunions publiques, des rencontres de mobilisation avec des militants ouvriers d'Europe, et pris l'engagement, au soir du référendum, de prolonger l'alliance ouvrière qui s'est réalisée dans le vote non, d'ouvrir la perspective politique de l'abrogation du traité et de la rupture avec l'Union européenne, pour reconquérir la démocratie et mettre en échec les politiques d'austérité. Le Parti des travailleurs a appelé, le soir même du référendum, à la constitution de comités unitaires de base et convoquera une conférence nationale de leurs délégués.

Les institutions européennes et les gouvernements s'interdisent d'influer sur les décisions de la BCE (article 108 du traité).

La zone euro comprend les dix-sept pays de l'Union européenne ayant choisi l'euro. La BCE émet cette monnaie, une prérogative qui relevait précédemment de chaque Etat. Elle fixe les orientations et les décisions en matière de politique monétaire de cette zone : maintenir l'inflation annuelle au maximum à 2 %. Comme si l'inflation était le critère ultime ! La stabilité des prix ne conduit pas mécaniquement à la stabilité financière.

Depuis octobre 2008, comme la plupart des banques centrales de la planète, la BCE est dans un relâchement monétaire pour faire face à la récession. Cela se traduit par une baisse des taux, donc un nouvel enrichissement des banques commerciales.

## Du “Serpent monétaire européen” à la monnaie unique

### Jusqu'en 1971...

La coopération monétaire et la stabilité des taux de change sont une condition favorable à l'essor du commerce international, donc des profits des possédants. Jusqu'en 1971, cette coopération se déroule dans le cadre du système monétaire de Bretton Woods, limitant la fluctuation des taux de change. La débâcle du système à partir de 1968, l'arrivée de taux de changes flottants menacent l'intégration économique européenne.

### ... et ensuite

Pour le capitalisme, les avantages du Marché commun étaient limités par la multiplicité des monnaies. Les entreprises devaient, dans leurs échanges, se protéger contre le risque de change en pilotant d'amples trésoreries multidevises. Des aspects tels que comparaison des prix et dévaluations faussaient la concurrence entre les entreprises de nations étrangères. Ces entraves à l'intégration optimale des marchés européens en un grand marché unique justifiaient une Union économique et monétaire (UEM) entre certains Etats de la Communauté économique européenne (CEE).

### Avril 1972

Face à l'instabilité du dollar, les européens signent les accords de Bâle, d'où naîtra le « Serpent monétaire européen » (SME) réunissant deutschemark, franc, florin, couronne danoise et franc belge, pour limiter les fluctuations relatives de ces monnaies entre elles.

Lui succédera le Système monétaire européen (SME). Le SME repose sur trois principes : — la création d'un étalon, l'écu (*European Currency Unit*), défini sur la base d'un panier de monnaies, chacune ayant une pondération qui est fonction de son poids économique ; — les banques centrales nationales doivent maintenir le taux de change de leur monnaie autour d'un taux pivot défini par rapport à l'écu ; — la coopération monétaire entre les banques centrales afin de garantir la stabilité des taux de change.

### Février 1986

L'Acte unique européen est adopté et consacre le principe de libre circulation des marchandises, services, hommes et capitaux (les « quatre libertés »).

### Juin 1988

Le Conseil européen confirme l'objectif de la réalisation de l'Union économique et monétaire et l'étude des étapes menant à cette union. Il en charge un comité, placé sous l'autorité de Jacques Delors, président de la Commission européenne, et ne comptant aucun autre dirigeant politique, mais des banquiers.

### Avril 1989

Ce comité publie le « rapport Delors » (plan Delors) : l'objectif de l'UEM se caractérise par la fixité définitive du taux de change, puis la création d'une monnaie unique. Il proposait trois étapes successives pour réaliser l'UEM.

Ce projet débouche sur le traité de Maastricht créant l'Union européenne et précisant les conditions du passage à la monnaie unique. Afin de permettre une harmonie monétaire, les Européens décident de critères de convergence conditionnant pour chaque pays l'intégration à l'UEM :

- l'inflation n'excédera pas de plus de 1,5 % celle des trois pays ayant les plus faibles inflations ;
- le déficit budgétaire doit être inférieur à 3 % du PIB ;
- l'endettement public doit être inférieur à 60 % du PIB.

### Juillet 1990

Appliquant le rapport Delors, le Conseil européen décide, en juin 1989, que la première phase de l'UEM commencera le 1<sup>er</sup> juillet 1990. Cette date marque l'abolition des restrictions aux mouvements de capitaux entre les Etats.

Pour réaliser les deuxième et troisième phases, on modifia le traité sur la Communauté européenne (dit traité de Rome) afin de mettre en place la structure institutionnelle requise.

### 1991-1992

En 1991, deux conférences intergouvernementales sont organisées : sur l'UEM et sur l'union politique. Les négociations ont abouti au traité sur l'Union européenne de décembre 1991, signé à Maastricht le 7 février 1992. L'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> novembre 1993.

● 10 numéros, 10 pays ●

# Grande-Bretagne : Dickens plus actuel que jamais...

C'est un véritable retour à la misère ouvrière de l'ère victorienne que vit la Grande-Bretagne aujourd'hui.

Par Jean-Pierre Barrois

Il y a deux cents ans — en 1812 — naissait Charles Dickens, celui dont les descriptions des conditions sociales régnant dans l'Angleterre victorienne furent saluées par Marx et Engels. Marx disait de Dickens que sa prose était bien plus juste, éloquente et révélatrice des vérités sociales de son temps que bien des discours des hommes politiques d'alors.

Dans toute son œuvre, Dickens s'est attaché à décrire les conditions d'existence des deux classes fondamentales de la société, en particulier par la description du sort des enfants et de la question du logement du prolétariat industriel.

Les quelques chiffres et exemples tirés des statistiques et études officielles que nous citons ci-dessous montrent que c'est un véritable retour à l'ère victorienne que vit actuellement la Grande-Bretagne, soumise à la dictature de la dette.

C'est dans le budget 2010 qu'a été annoncé le plan de réduction des déficits publics imposé par le FMI et la Banque centrale européenne (BCE). Ce plan, qui avait commencé à être élaboré par le gouvernement travailliste de Gordon Brown, a été finalisé par le gouvernement de coalition des conservateurs et libéraux-démocrates.

Au début de l'année 2012, Gordon Brown a déclaré que s'il revenait au pouvoir il appliquerait ce plan avec quelques modifications de « priorités ».

« Nous sommes tous dans le même bateau », déclarait récemment Ed Miliband, le leader du Parti travailliste (Labour Party), afin qu'il soit bien clair qu'il s'agit bien de la mise en œuvre consensuelle des injonctions de la BCE et du FMI, visant à faire payer aux travailleurs une dette résultant des centaines de milliards versés pour renflouer les banques : 81 milliards de livres (105 milliards d'euros) de réduction des dépenses publiques d'ici à 2014-2015.

Le tableau saisissant que nous fournissons ci-dessous donne une idée des conséquences, lorsque l'on sait qu'à l'heure actuelle, 90 % de ces coupes, c'est-à-dire 77 milliards de livres (100 milliards d'euros), restent à effectuer.

A ces coupes, il convient d'ajouter les quelque 125 milliards d'euros injectés le 14 juin dernier pour renflouer la City en prévision des conséquences sur les banques d'un effondrement possible de la zone euro.

Un bébé né le 14 juin au soir s'est ainsi retrouvé, dès le 15 au matin, avec une dette avoisinant les 25 000 euros !



Photo AFP

Le très officiel Institut d'études fiscales a calculé de son côté qu'au rythme actuel, en 2020, le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté aura augmenté de 800 000, soit 40 % des enfants.

## Misère et pauvreté des enfants

Le supplément « Education » du *Times* a récemment mené une enquête auprès de 500 enseignants. Deux cent cinquante d'entre eux disent être régulièrement confrontés à des élèves qui ont faim. Une enseignante témoigne : « Lorsque je surveille la cantine, je vois souvent des enfants qui, affamés, finissent les assiettes de leurs camarades. » D'autres enseignants déclarent que les repas gratuits que fournissent certains établissements permettent à certains élèves d'avoir leur seul repas de la journée.

D'autres encore reconnaissent qu'il leur arrive — et pas si rarement que cela — d'acheter eux-mêmes de la nourriture ou des vêtements à certains de leurs élèves.

La Children's Society (Société de protection des enfants) a calculé que la réforme des diverses allocations familiales projetée par le gouvernement aurait pour effet de supprimer l'allocation de cantine scolaire à 120 000 familles, qui ne bénéficieraient plus ainsi de la cantine gratuite.

Cette mesure frapperait les plus pauvres des plus pauvres, puisque d'ores et déjà, 700 000 enfants n'y ont plus droit, bien que vivant sous le seuil de pauvreté.

Un document ministériel rendu public récemment estime à 100 000 le nombre supplémentaire d'enfants qui tomberaient sous le seuil de pauvreté si une seule des mesures antidéficit public était mise en place.

Le très officiel Institut d'études fiscales a calculé de son côté qu'au rythme actuel, en 2020, le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté aura augmenté de 800 000 soit 40 % des enfants.

## Le retour aux banques alimentaires

La première banque alimentaire est réapparue en l'an 2000, à Salisbury. Il y en a désormais 201, dont 100 ont été ouvertes dans les douze derniers mois. Un seul organisme dirige ces banques alimentaires. Son directeur, Chris Mould, a déclaré : « Chaque jour, je vois des parents qui sautent des repas pour pouvoir nourrir leurs enfants. Certains s'organisent même pour voler dans les supermarchés afin de les nourrir. »

Les banques alimentaires ont calculé qu'en fonction du plan de réduction des déficits publics, ce sont 500 000 personnes qui les fréquenteront à l'échéance 2015-2016.

## La pénurie organisée du logement social

En 2008, on comptait 1 770 000 foyers inscrits sur les listes d'attente pour l'obtention d'un logement social. Le nombre de foyers vivant dans des logements trop petits ou insalubres s'élevait à 489 400. L'objectif affiché par le gouvernement était alors de

construire 3 millions de logements d'ici à 2020, et d'atteindre le nombre de 240 000 logements construits par an d'ici à 2016. En réalité, pour ne prendre que l'année 2011, il n'y a eu que 107 140 logements mis en chantier, dont 20 900 seulement relèvent du logement social. Et encore ! Car depuis le gouvernement Blair, le terme de « logement social » remplace celui de « logement communal », recouvrant le fait que le propriétaire n'est plus la municipalité, mais une association privée.

Si un plafond est fixé à l'allocation logement dont bénéficient les chômeurs, l'administration a en effet calculé qu'après paiement du loyer, de la taxe d'habitation, de l'eau, du gaz et de l'électricité — désormais privatisés —, une famille de quatre personnes n'aurait plus qu'un euro par personne et par jour pour vivre.

## Les « temps difficiles » : portrait d'une ville du Nord industriel

Avec *Hard Times* (« Les Temps difficiles »), publié en 1854, Dickens apportait une œuvre majeure à un genre littéraire naissant : le roman industriel.

L'action se déroule dans une petite ville qui concentre tous les traits de la révolution industrielle. Il la nomme « Coketown », par allusion aux mines et à l'utilisation intensive du charbon dans l'industrie.

Saint Helens, située à proximité à la fois de Liverpool et de Manchester, ainsi que du nord du Pays de Galles, est aujourd'hui l'une de ces villes. Une ville située en plein cœur du berceau industriel du pays, où les mines de charbon et l'industrie du verre employaient encore, il y a quelques années, 50 000 travailleurs.

La ville est désormais dévastée par le chômage résultant de la fermeture des mines et des grandes usines.

L'usine Pilkington, fleuron de l'industrie du verre, fondée en 1926, y employait 20 000 personnes. Vendue à un consortium japonais en 2006, elle n'en emploie plus que 1 000, dont 150 viennent de recevoir une lettre annonçant que leur emploi allait être supprimé.

Le chômage n'y a jamais été aussi élevé, notamment parmi les jeunes de 16 à 24 ans, avec un taux de 14,4 %.

Ce sont ces jeunes que ciblent les luxueuses brochures produites par la mairie, visant, au nom de la croissance, à attirer les investisseurs, qui multiplient les offres d'emplois à temps partiel ou en « contrats zéro heure ».

Un rapport du conseil municipal établit que c'est au centre-ville que l'effondrement social est le plus important.

Sur les 8 500 habitants qui y vivent, un foyer sur deux ne possède pas de voiture. Le taux de chômage y est le plus élevé et l'espérance de vie est aujourd'hui inférieure à 60 ans.

Ces conditions épouvantables n'ont d'ailleurs pas empêché la municipalité travailliste d'effectuer 50 millions de livres (60 millions d'euros) de coupes dans le budget municipal, ainsi qu'une hausse de 2 % des impôts locaux. Six cents emplois du secteur public territorial ont ainsi disparu.

Soixante personnels enseignants, administratifs et ouvriers du collège ont été licenciés. Tout cela au nom de la réduction des déficits publics. Pas étonnant, dans ces conditions, que la grève du 30 novembre dernier ait été massivement suivie à Saint Helens et dans toute la région. ■

## « Nous sommes tous grecs ! » (motion d'une section locale du syndicat Unison)

Face à la politique de régression imposée par la City, le FMI et la BCE, ramenant la classe ouvrière britannique deux siècles en arrière, l'immense manifestation qui, le 30 novembre 2011, a vu des centaines de milliers de travailleurs manifester avec leurs organisations contre la réforme des retraites, mais aussi contre toutes les coupes et les attaques — d'où qu'elles viennent — demeure la référence.

Mais les grèves qui se multiplient se heurtent toutes au refus de ceux qui, à la direction des TUC ou des syndicats nationaux, reproduisent la politique consensuelle de la direction du Labour, elle-même totalement soumise à la dictature de l'Union européenne. Quelle autre explication, sinon, au refus de prolonger le 30 novembre dans l'unité ?

Quelle autre explication à la nomination récente du secrétaire général de Unison — le plus gros syndicat des services publics — à un poste de direction de la Banque d'Angleterre ?

La commission exécutive de l'une des plus grosses sections locales de ce syndicat a adopté une résolution qui témoigne de toute la résistance de la classe ouvrière britannique.

## « Nous sommes tous grecs ! »

Notre section apporte son soutien plein et entier aux travailleurs grecs et à nos camarades du mouvement syndical en Grèce. Le résultat des dernières élections exprime ce que la classe ouvrière grecque réclame depuis deux ans de grèves et de mobilisations : il faut l'annulation du programme mortel d'austérité (mémoire) imposé par la troïka (Union européenne-BCE-FMI).

Dans leur combat pour l'annulation du mémorandum, les travailleurs grecs se heurtent à la « sainte alliance » du FMI, de la BCE, de la Commission européenne et des marchés financiers — et de tous ceux qui considèrent que les travailleurs grecs doivent payer une dette créée de toutes pièces par les spéculateurs et les banquiers. Les plans d'austérité qui frappent le peuple grec nous frappent nous aussi. Ces plans sont imposés par les mêmes institutions et se fixent le même objectif : faire payer les travailleurs.

Le combat des travailleurs grecs pour l'annulation du « mémorandum » constitue un point d'appui dans notre combat contre la destruction de notre service de santé, le National Health Service (NHS), contre la destruction de notre système de retraite et contre les coupes budgétaires. »

Il y a un siècle, en 1912

# Lénine et les bolcheviks russes commencent à publier la "Pravda"

Pour Lénine et le Parti bolchevique, l'année 1912 matérialise une étape importante : celle de la délimitation du parti et de ses frontières qui, lors de la conférence de Prague qui se tient au mois de janvier de cette même année 1912, décide de se séparer politiquement des mencheviks et prend la décision de reprendre la sortie d'un journal quotidien, la *Pravda* (« La Vérité »).

Dix années auparavant, en 1902, dans l'ouvrage *Que Faire ?*, Lénine avait développé l'importance de la place du journal (alors intitulé *Iskra* — « L'Étincelle ») dans la construction du parti ouvrier. Il avait alors insisté sur le fait qu'il fallait aider à construire un tel parti autour du journal. Il développera l'idée qu'il faut organiser des collaborateurs du journal, c'est-à-dire tous ceux qui travaillent pour lui ; et ainsi, en s'appuyant sur ce « réseau d'agents », faire que le journal devienne, pour reprendre sa formule, un « organisateur collectif ».

En 1912, en décidant d'éditionner la *Pravda* comme un quotidien ouvrier légal, il s'agit de franchir une étape dans la construction du Parti bolchevique et de matérialiser ainsi la conception alors défendue : les correspondants du journal sont des organisateurs de la classe ouvrière qui s'organisent à partir de l'indignation et de la révolte qui gronde dans tout le pays, qu'il s'agit de susciter et d'organiser.

Par Henry Halphen

**A**fin de « rétablir » ou de « ressusciter » le Parti ouvrier social-démocrate de Russie (POSDR), selon les termes mêmes de Lénine, une conférence se tient à Prague du 18 au 30 janvier 1912. Celle-ci rassemble quinze délégués avec voix délibérative et des observateurs. Vingt comités constitués en Russie y sont représentés. L'enjeu de la conférence est de se séparer des mencheviks et de commencer à se délimiter politiquement, même si, par la suite, les députés mencheviks et bolcheviks formeront un groupe unique jusqu'en 1913 à la IV<sup>e</sup> Douma. Mais, cependant, un pas est franchi. Les frontières du Parti bolchevique sont établies. Lénine pense que des événements révolutionnaires se préparent et qu'il faudra faire face avec un parti solidement structuré.

Quelques mois auparavant, dès juin 1911, avec Zinoviev, il avait participé à Longjumeau, dans la banlieue parisienne, à l'organisation d'une école des cadres : les militants ainsi formés pénétrèrent illégalement en Russie pour y resserrer les contacts et préparer une conférence nationale, celle de Prague. Cette dernière se prononce pour la création de « noyaux social-démocrates illégaux entourés d'un réseau aussi étendu que possible de sociétés ouvrières légales ». La proposition de préparer la sortie d'un journal légal quotidien est discutée dans ce cadre.

## Le premier numéro tiré à 60 000 exemplaires

À la mi-avril 1912, l'armée tsariste massacre trois cents grévistes à la Lena Gold Fields, entreprise de la famille Rothschild, en Sibérie. Cette terrible répression va développer la colère ouvrière et susciter une vague de grèves qui mêlent protestation politique contre la répression et revendications sur les salaires et les conditions de travail. C'est dans ces conditions que Lénine décide de fonder un quotidien légal à Saint-Petersbourg.

Après plusieurs mois de campagne et une souscription dans les principales usines des grandes villes de Russie, paraît le premier numéro de la *Pravda*, le 22 avril (5 mai) 1912. Ce premier numéro est tiré à 60 000 exemplaires, et entièrement vendu. Les suivants auront un tirage allant de 20 000 à 40 000 exemplaires.

Organe bolchevique en fait, la *Pravda* comptera pendant plus d'une année encore le vieux dirigeant Georges Plekhanov (1) parmi ses collaborateurs. Interdite par le régime tsariste au bout de quarante jours, elle reparait sous différents autres titres : *Rabotchaïa Pravda* (pour dix-sept numéros) ; de nouveau interdite, elle sera successivement la *Severnaïa Pravda* (pour trente et un numéros), la *Pravda Trouda* (pour vingt numéros), la *Za Pravkou* (pour cinquante et un numéros)...

## Lénine : les ouvriers et la Pravda

**Dans un texte d'août 1912, Lénine tire un premier bilan des six mois d'activité ayant suivi la sortie du journal.**

« La *Pravda* a déjà présenté quelques résultats de six mois de travail. Ils montrent avant tout et par-dessus tout que c'est seulement grâce aux efforts des ouvriers eux-mêmes, seulement grâce à l'immense élan de leur enthousiasme, à leur esprit de décision et à la ténacité dans la lutte, et seulement après le mouvement d'avril-mai, que le journal ouvrier de Pétersbourg, la *Pravda*, a pu paraître. Dans le bilan qu'elle a dressé, la *Pravda* s'est bornée au début à des données sur les cotisations versées par des groupes d'ouvriers... Cependant, même les renseignements incomplets dont disposait la *Pravda* témoignent qu'un



Lénine - Le premier numéro de la Pravda, daté du 22 avril (5 mai) 1912.

## «Des cercles, des cellules bolcheviques...»

En juin 1912, Lénine, accompagné de Zinoviev et Kamenev, quitte Paris pour s'installer à Cracovie, capitale de la Galicie autrichienne. Il peut suivre ainsi avec plus de précision l'intervention du parti et la sortie de la *Pravda*. La quatrième Douma, élue en septembre, commence ses réunions dès le 18 octobre : treize députés sociaux-démocrates, sept mencheviks et six bolcheviks y forment un groupe parlementaire unique.

En 1913, le chef de la police tsariste porte l'appréciation suivante dans son rapport : « Il y a maintenant des cercles, des cellules et des organisations bolcheviques dans toutes les villes. Une correspondance et des contacts ont été établis avec presque tous les centres industriels (...). Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'actuellement le rassemblement de tout le parti clandestin se fasse autour des organisations bolcheviques, et que ces dernières représentent en fait le Parti ouvrier social-démocrate russe » (cité par Léon Trotsky, *Staline*, chapitre VI : « Guerre et déportation », page 250). L'année 1912 sera décisive : le Parti bolchevique s'est alors construit comme un parti organisé autour des groupements qui diffusent son journal quotidien, la *Pravda*.

(1) Georges Plekhanov (1856-1918), marxiste russe, fondateur de la social-démocratie en Russie, menchevik à partir de 1903, mais qui rompt avec le marxisme à l'occasion de la révolution russe de 1917. Malgré cette rupture, Lénine écrira en 1918 : « Il est impossible de devenir un véritable communiste sans étudier — véritablement étudier — tout ce que Plekhanov a écrit. »

Photo DR

## Repères historiques

● **18 au 30 janvier 1912** : Conférence de Prague pour « rétablir » ou « ressusciter » le Parti ouvrier social-démocrate russe (POSDR). Rupture avec les mencheviks. Election d'un comité central de sept membres. Lénine anime cette conférence.

● **Février** : rédaction de la brochure *La Conférence générale du Parti ouvrier social-démocrate en Russie de 1912*.

● **Mi-avril** : l'armée massacre trois cents grévistes à la Lena Gold Fields, en Sibérie.

● **Avril** : fondation à Saint-Petersbourg du quotidien bolchevique légal : la *Pravda*, « journal ouvrier » : premier numéro tiré à soixante mille exemplaires.

● **Juin-juillet 1912** : Lénine, Zinoviev et Kamenev quittent Paris pour Cracovie, alors capitale de la Galicie autrichienne, pour suivre l'activité en Russie.

● **Septembre 1912** : élections à la IV<sup>e</sup> Douma (dite « des Seigneurs »).

● **Décembre 1912** : conférence du comité central du POSDR élargie. Lénine rédige les principales résolutions.

● **Fin 1912** : après les nombreux soulèvements qui ont suivi la tuerie de la Lena, on compte 725 000 grévistes dans tout l'empire russe.



## Dossier &amp; arguments

## Réforme territoriale : où en est-on ?

Révision...  
ou abrogation ?

Dossier réalisé par Claude Brochard

La crise économique, sociale et politique revêt une dimension mondiale et nationale. Les « pouvoirs » locaux y sont aussi confrontés.

A la reconversion de régions industrielles des années 1970 succèdent crise des banlieues, explosion des précarités, désertification rurale...

En vue de dégager des marges

pour les possédants, les gouvernements successifs visent à maîtriser les « charges ». Moins de dépenses, moins d'égalité.

Cette démarche réactionnaire atteint les collectivités. On veut qu'elles participent à la gestion de la crise. Le respect de l'Union européenne et des traités de Maastricht et TSCG par les partis institutionnels exige un consensus sur la mise en œuvre de la réforme territoriale votée sous le précédent gouvernement, et révisée si nécessaire, comme le laisse entendre le nouveau gouvernement. Fort heureusement, la réalisation de ce consensus pose problème, étant donné la résistance des élus et de la population.



A Anduze, le 21 janvier, 300 habitants des communes d'Anduze, Gènerargues, Massillargues, venues manifester contre la dissolution programmée de leur communauté de communes, se sont vu brutalement réprimés par la gendarmerie : gazage, coups et violences contre des manifestants pacifiques, parmi lesquels des élus, des personnes âgées et des enfants.

La loi du 10 décembre 2010

## Une application entravée par la résistance des élus

Les mesures d'intercommunalité forcée contenues dans les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), institués par la loi du 10 décembre 2010, ont provoqué une levée de boucliers parmi les élus et la population. La majorité des conseils municipaux ont rejeté les SDCI élaborés par les préfets. Ils se sont opposés à la loi Sarkozy. Le basculement de la majorité du Sénat en a été une spectaculaire marque. Les uns et les autres furent obligés de prendre en compte ce rejet et de « bouger ». Il en est ainsi par exemple du préfet des Pyrénées-Atlantiques, qui a dû changer son dispositif : « La carte intercommunale ne sera pas bouclée le 31 décembre 2011. Le préfet reporte la date, son projet de recomposition fortement secoué, il a décidé de lâcher du lest » (Sud-Ouest).

Partisans depuis le début de l'abrogation de la loi, les élus et la population doivent l'imposer par leur mobilisation. Notre mot d'ordre est simple : « Bloquez les SDCI des préfets,

aucune commune, aucune communauté de communes ne peut être contrainte à l'intercommunalité forcée. »

Nous cherchons à fournir en permanence des points d'appui à cette mobilisation, en utilisant chaque fissure dans le dispositif. Dans cette situation de crise, d'aucuns colmatent ces failles, comme le préfet des Yvelines, où quarante-huit communes s'opposent au SDCI.

Deux départements sur trois ont adopté leur SDCI. Certains schémas ne disent rien des syndicats intercommunaux, renvoyant ce volet à plus tard.

L'élargissement des périmètres des communautés de communes va impliquer de nombreuses fusions entre communautés existantes. Pour les syndicats intercommunaux, le gouvernement Fillon voulait « faire le ménage dans le maquis ».

Cela s'est heurté à l'opposition des élus. Seul un quart des syndicats intercommunaux sera supprimé.

Elus et population  
se battent, avec le POI

On lit dans le manifeste de fondation du POI : « Le POI inscrit dans son programme la défense de la démocratie communale, celle de l'existence des 36 000 communes et celle des départements (...). Les départements et les communes constituent le maillage républicain, produit de la révolution de 1789 contre la monarchie, que l'Union européenne et sa politique de régionalisation voudraient étouffer dans le cadre de l'intercommunalité forcée et de l'éclatement des nations. »

Dans ce combat, les élus du POI ont été aux avant-postes de la résistance : qu'ils soient à la tête d'une petite commune ou qu'ils soient dans l'opposition, comme en témoignent les bulletins des élus du POI ou les articles publiés dans *Informations ouvrières*.

● 2010 : 3 500 maires et conseillers généraux signent l'appel du POI pour le retrait du projet de réforme territoriale, exprimant ainsi l'attachement de la population et de ses élus aux communes, aux départements et à l'unité de la République.

● Avril 2011 : courrier de Gérard Schivardi à ses collègues maires : « Nous n'avons pas été élus pour accompagner la disparition de nos communes ! »

● Septembre 2011 : lettre des premiers signataires aux maires, conseillers généraux et conseillers municipaux proposant de combattre pour qu'il ne soit pas touché aux communes et préparer la conférence du 26 novembre appelée par 160 militants ouvriers refusant « la dictature des déficits publics ».

● Octobre 2011 : lettre d'élus opposés à l'intercommunalité forcée résultant de la loi du 10 décembre 2010 ; ils sollicitent une entrevue auprès du président de la République. Plus de 500 signataires.



● 19 décembre 2011 : une délégation de huit élus de toutes tendances est reçue au ministère de l'Intérieur. À l'issue de la délégation, ils se constituent en « délégation permanente pour le respect du libre choix des communes en matière d'intercommunalité ».

● Mars 2012 : dossier de l'entrevue dans un encart spécial du *Bulletin des élus*, n° 8.

● Février 2012 : à la suite du vote de la mini-loi Pélissard, lettre de Gérard Schivardi informant ses collègues de l'évolution de l'intercommunalité et leur demandant de continuer à agir dans l'unité la plus large pour l'abrogation de la loi de décembre 2010.

● Dans cette situation, le POI développe une politique de rupture axée sur : — l'exigence de l'abrogation de la réforme, incluant la défense des communes, des services publics et le retour au monopole de l'État ; — le refus des budgets reportant sur la population la « résorption des déficits publics » (c'est-à-dire « faire le sale boulot », comme le dit un président de conseil général), contraire aux besoins des habitants.

● Les comités du POI mobilisent sur les revendications : non aux hausses d'impôts et de tarifs, rétablissement des subventions et des aides sociales, maintien des services...

## Repères

## Un peu d'histoire...

## 1789 ET CONSTITUANTE DE 1790

● **Apogée d'une conception bourgeoise.** Unité d'état. Retirer aux provinces toute existence légale. Issus de la Révolution, les communes (héritières des bourgs) et les départements font partie de notre fond commun de démocratie.

● **Constitution de septembre 1791**, reprise dans celle de 1958 : nation une et indivisible.

● **Les lois de 1871 et 1884** optent pour une « république une et indivisible », relative autonomie des communes et départements.

L'ACTE I  
DE LA DÉCENTRALISATION

● **Présidentielle de 1981.**

**Gouvernement Mitterrand-Mauroy (PS-PCF).**

Lois Defferre (1982-1983) :

— remplacement de la tutelle administrative du préfet par un contrôle de légalité ; — l'exécutif départemental passe du préfet au président du conseil général ; — institution de la région comme collectivité ; — transfert d'équipements : lycées aux régions, collèges aux départements... Malgré les bonnes volontés, c'est l'inégalité devant le service public. Les départements de Lozère et Seine-Saint-Denis offriront-ils autant aux collègues que celui des Hauts-de-Seine ? On entre dans une France à plusieurs vitesses.

● **Gouvernement Jospin (PS-PCF) :** la loi Chevènement de juillet 1999 pousse à l'intercommunalité forcée.

L'ACTE II  
DU GOUVERNEMENT RAFFARIN (UMP)

● **Loi constitutionnelle du 28 mars 2003 :** les termes « région », « décentralisation », « droit à l'expérimentation » sont introduits dans la Constitution.

● **Départementalisation du RMI** (devenu le RSA) en décembre 2003.

● **Loi de 2004 :** transferts des personnels de l'Équipement et des personnels non enseignants des lycées et collèges ; régionalisation des transports ferroviaires et de la formation professionnelle ...

● **Comité Balladur** pour la réforme des collectivités (mars 2009).

Réforme de la fiscalité locale et suppression de la taxe professionnelle (budget 2010).

● **Loi Sarkozy** du 10 décembre 2010

— brise l'architecture institutionnelle locale ; imposant partout l'intercommunalité, abolit nombre de syndicats intercommunaux ; — crée les conseillers territoriaux et supprime les conseillers généraux. Il s'agit d'une nouvelle étape dans « l'évaporation » du département au sein d'une région, filiale de Bruxelles ; — renforce l'autorité du préfet de région.

## BIENTÔT UN ACTE III...

Voici quelques morceaux choisis de l'intervention du 3 mars 2012 de François Hollande, alors candidat :

● **Nouvelle étape de la décentralisation :** « La décentralisation permettra la réforme de l'État, sera une source d'efficacité de la dépense publique, car il y aura forcément, partout, des économies à faire. »

● **Concertation :** « Création d'un Haut Conseil des territoires, instance de concertation, de proposition, qui s'appuiera sur le Sénat. »

● **Régions :** « Aux régions : développement économique, aménagement du territoire, transports publics, formation (...), compétences en matière d'investissement dans l'enseignement supérieur et dans la recherche (...); disposer d'un pouvoir réglementaire permettant d'adapter la loi nationale. (...) La gestion des fonds

structuels européens devra être décidée par les régions. »

● **Conseils généraux :** « Aux départements d'assurer et de renforcer les solidarités sociales et territoriales (...), réforme de la dépendance promise et jamais engagée. »

● **Intercommunalité :** « Il n'y aura d'avenir de la commune que s'il y a une intercommunalité (...); besoin de grandes métropoles européennes. »

Décentralisation :  
une pléthore de ministres

Vu l'enjeu de la décentralisation, pas moins de cinq ministres ont en charge les collectivités locales dans le gouvernement Ayrault.

**Marylise Lebranchu**, ministre chargé de la Réforme de l'État et de la Décentralisation, « prépare et met en œuvre la politique de renforcement des responsabilités locales », aidé, à la Décentralisation, par Anne-Marie Escoffier, ancien préfet.



**Manuel Valls**, à l'Intérieur, « prépare et met en œuvre la politique gouvernementale à l'égard des collectivités territoriales ». A l'Égalité des territoires et au Logement, se trouve **Cécile Duflot**, avec François Lamy à la Politique de la ville et de la Rénovation urbaine.



Syrie

Chronique

INTERNATIONALE

Syrie : un champ de bataille pour dominer tout le Moyen-Orient

François Lazar

En Syrie, loin des intérêts du peuple syrien dans toute sa diversité, les Etats-Unis, avec le soutien actif du Qatar, de l'Arabie Saoudite, de la Turquie et de l'Union européenne, entendent se débarrasser de Bachar al-Assad, d'un régime dont ils se sont largement accommodés et servis durant des années, et mettre en place un régime entièrement voué à leurs intérêts.

Cela implique au passage d'expulser les positions et intérêts russes dans le pays. Selon l'agence de presse Reuters (27 juillet), la Turquie, qui vient de lancer une vague de répression dans le Kurdistan, l'Arabie Saoudite, qui a maté le mouvement populaire au Bahreïn, et le Qatar, qui finance les groupes armés au nord du Mali, viennent ainsi de mettre en place une base secrète près de la frontière « pour transmettre une aide militaire et des moyens de communication vitaux pour les rebelles ». Au centre du conflit demeure l'orientation américaine, qui reste celle du « Nouveau Moyen-Orient » développée sous George W. Bush, et dont le but est de détruire l'unité des nations, comme cela a été fait en Libye, au Soudan ou en Irak, en fabriquant des conflits internes sectaires et religieux. Cela passe par une alliance avec les principaux candidats au maintien de l'ordre contre-révolutionnaire, les monarchies moyenâgeuses du Golfe et la Turquie, principal représentant de l'OTAN dans la région.

Cette offensive s'inscrit dans la volonté américaine, relayée par l'Union européenne et l'Etat d'Israël, de supprimer tous les soutiens de l'Iran, dont le principal tort est de vouloir se maintenir comme puissance régionale et disposer de son pétrole. L'objectif des Etats-Unis demeure le contrôle de la production des hydrocarbures et l'assujettissement de toute forme de concurrence. Expression du pourrissement de la situation, où seule l'action militaire pourra déterminer l'issue du conflit, les exactions, tortures, exécutions sommaires se généralisent. Tout est fait pour créer ces divisions, cette insécurité, nécessaires à la mise en œuvre du « Nouveau Moyen-Orient ».

Les grandes puissances, qui s'intitulent honteusement les « amis de la Syrie », n'ont jamais eu d'autres considérations que celles-là pour les peuples de la région.

Répression et atrocités s'intensifient des deux côtés

Défection ou limogeage ? Quoi qu'il en soit, le passage du Premier ministre syrien (en poste depuis trois mois) à l'opposition s'inscrit dans la désagrégation en cours de l'Etat syrien. Pour autant, dans sa majorité, le peuple syrien ne veut ni de l'opposition armée islamiste, ni des Frères musulmans, ni du régime représenté par Bachar al-Assad (qu'il soutient essentiellement par peur du chaos violent que ne manquerait pas de produire sa chute). La politique de privatisations engagée par le pouvoir syrien, sous la direction du FMI et avec le soutien actif de l'impérialisme français, le maintien en place d'un régime policier et corrompu (dont l'ancien Premier ministre était un pilier), sont à l'origine d'un mouvement de contestation qui a été confisqué par des groupes armés commandités, dès les premiers mois de son déclenchement.

Le *New York Times* (27 juillet) tout en mettant en avant la répression exercée par le régime, cite Navi Pillay, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, qui évoque « un nombre croissant de rapports sur les atrocités commises par les combattants de l'opposition, incluant la torture et l'exécution des prisonniers ». Sont généralement considérés comme étant liés au régime tous ceux qui ne sont pas ouvertement contre. Ainsi, l'AFP indique que, pour l'« Armée syrienne libre » (ASL), « les responsables palestiniens considérés comme soutenant le régime sont des cibles légitimes ». Dans le journal allemand *Bild*, le correspondant de guerre Jürgen Todenhöfer a accusé les rebelles de « tuer délibérément des civils et ensuite de les présenter comme des victimes du



La banlieue de Damas, 1<sup>er</sup> août 2012.

gouvernement ». Il a décrit ce « massacre-stratégie de marketing » comme étant « parmi les choses les plus dégoûtantes (qu'il ait) jamais rencontrées dans un conflit armé ». Selon le modèle de la guerre civile en ex-Yougoslavie, au début des années 1990, attiser et provoquer des affrontements sur des bases ethniques pousse les différents groupes à renforcer leurs liens communautaires. Ainsi, explique le *New York Times* dans un article intitulé « Alors que la guerre en Syrie s'embourbe, les soulèvements confessionnels suintent en Turquie » (5 août), les minorités musulmanes de Turquie, les alévites, qui sont près de vingt millions, comme les alaouites, « considèrent comme pro-

fondément troublant, et un peu hypocrite, que la Turquie fasse équipe avec l'Arabie Saoudite, l'un des pays les plus répressifs au monde, et le Qatar, une monarchie religieuse, tous deux sunnites, pour apporter la démocratie en Syrie ».

Une opposition très divisée

Les divisions entre factions d'opposants sont telles que « les puissances occidentales — qui les financent largement, NDR — sont de plus en plus inquiètes devant les désaccords au sein de l'opposition syrienne, qu'elles aimeraient voir s'accorder sur un gouvernement de transition crédible, censé

succéder au régime d'Assad » (Reuters, 5 août). Dimanche 29 juillet, le « Conseil national syrien » (CNS), groupe d'opposition financé par le Qatar et dont le siège est en Turquie, a annoncé de prochaines discussions visant à former un gouvernement de transition. Le lendemain, l'« Armée syrienne libre », qui est loin de regrouper sous son commandement la totalité des groupes rebelles armés, appelait à l'établissement d'un Conseil de défense supérieur, réunissant des responsables militaires et civils. Mardi 31 juillet, un groupe de militants syriens en exil, en rupture avec le CNS, a annoncé la création d'un nouveau groupe d'opposition, le Conseil pour la révolution syrienne (CRS), dont le but affiché est aussi de constituer un gouvernement de transition. Son principal porte-parole a précisé : « Je ne diffère pas du CNS sur la vision, mais sur la tactique. » Il est très réducteur de parler, comme le font les médias complaisants, d'un affrontement entre les alaouites, dont est issue la famille de Bachar al-Assad (à noter que sa femme est sunnite), et les sunnites majoritaires. Parmi les opposants au régime se trouvent des organisations et militants très divers, allant de groupes religieux se réclamant de la guerre sainte et de la purification ethnique (réunis sous l'appellation « al-Qaida ») à des groupes laïcs, exprimant toute la diversité de la nation syrienne ; ou encore des dignitaires du régime faisant défection pour assurer leur survie future (les officiers de l'armée syrienne peuvent toucher plusieurs centaines de milliers de dollars des émirats du Golfe lorsqu'ils font défection). Les voix des militants hostiles à toute intervention étrangère comme à toute forme d'ingérence sont quant à elles largement étouffées par les médias.

F. L., 6 août 2012 ■

Egypte

Une vague de grèves ouvrières

Le président de la République, Mohamed Morsi, a nommé un Premier ministre, Hicham Qandil, qui se présente comme un sympathisant des Frères musulmans, et constitué un gouvernement, dans lequel le maréchal Tantaoui, président du Conseil suprême des forces armées, ministre de la Défense de Moubarak pendant vingt ans, conserve son poste de ministre de la Défense. Les ministres des Affaires étrangères et des Finances restent en place, et le Premier ministre sortant, Kamal al-Ganzouri, devient « conseiller au sein de l'équipe présidentielle ».

« Nous n'allons pas partir de zéro. Nous allons construire à partir de ce qui a été fait par les précédents gouvernements », a indiqué Hicham Qandil, fixant clairement l'objectif de la coalition islamistes-généralistes. Mais, depuis l'investiture du nouveau président, le 30 juin, une vague de grèves ouvrières s'est levée dans le pays. En juin, ce furent les ouvriers

de l'entreprise de céramique Cleopatra, à Suez, ceux de la cimenterie de Tora, de Petrojet, les électriciens de la ville du Dix-de-Ramadan. Le 15 juillet, vingt-trois mille ouvriers de l'entreprise publique de filature et de tissage Ghazl al-Mahalla se sont mis en grève. Ils ont été rejoints par les travailleurs de Chebin al-Kom, Kafr al-Dawwar, Helwan, Nasr, Samanoud, Damiette. Ils exigent le limogeage du président de la Société de holding pour la filature, le textile et le prêt-à-porter, Fouad Abdel-Alim. Démis de ses fonctions après la chute de Moubarak, les généraux l'ont récemment nommé à un poste plus élevé. « Sans la suppression de la corruption, l'entreprise va continuer à accumuler des pertes. Nous étions les premiers à dire qu'il faut chasser tous les petits Moubarak dans les différents organismes. Mais le Conseil militaire défend ces tyrans, voire les récompense. Actuellement, Fouad Abdel-Alim gère trente-deux entreprises au lieu d'une seule, car il est à la tête de la holding », dénonce al-

Fayoumi, responsable du syndicat indépendant de l'entreprise. « La grève est légitime contre la pauvreté et la faim, contre un gouvernement qui nous torture » Les ouvriers exigent la même prime que dans les autres usines, la suppression du plafonnement à vingt-trois mille livres (3 000 euros) de leur indemnité de fin de carrière et la restauration de la prime équivalente à deux mois de salaire brut qui était perçue en janvier et juillet, mais que les généraux ont supprimée. « La grève est légitime contre la pauvreté et la faim, contre un gouvernement qui nous torture », ont scandé les ouvriers de Mahalla. L'un deux résume le sentiment général : « Nous avons aidé à faire tomber Moubarak et nous sommes prêts à faire de même avec tout autre tyran qui piétine nos droits. » Leur grande grève de 2008 est encore présente dans toutes les mémoires. A l'usine Nationale de sidérurgie, les

travailleurs étaient en grève depuis le 15 juillet. Après avoir suspendu celle-ci, le 23 juillet, quinze d'entre eux ont été soumis à une enquête judiciaire, dont sept membres du bureau du syndicat indépendant. La grève a repris, avec occupation des locaux. Le 25 juillet, la Fédération égyptienne des syndicats indépendant a publié un communiqué dénonçant « la direction (qui) a décidé de démonter les machines et de les transférer (...). Le problème est que cette opération prépare la fermeture de l'unité Octobre et le licenciement de plus de mille ouvriers. (...) La Fédération égyptienne des syndicats indépendants demande au président de la République et à tous les ministres concernés (...) de se dresser résolument contre tout chef d'entreprise qui licencierait des travailleurs qui soutiennent les revendications de leurs camarades et également contre tous ceux qui fermentaient les entreprises et les usines et mettraient à pied des travailleurs. »

## Asie-Pacifique

## Qui menace qui ?

Sam Ayache

« Pékin impose sa loi en mer de Chine. » C'est ainsi que *Le Monde* (28 juillet) titre son éditorial. D'une manière générale, c'est là le ton des grands médias. Le « géant chinois », sûr de sa force, menacerait ses voisins. Comme l'écrit *Le Monde*, « la Chine multiplie mini-coups de force et provocations dans le Pacifique occidental ».

Rétablissons les faits. Qui menace qui ? La puissance militaire chinoise apparaît bien relative, quand on la compare à celle des Etats-Unis. Les dépenses militaires de ces derniers se montaient, en 2010, à 698 milliards de dollars (soit 43 % des dépenses mondiales). Celles de la Chine à 119 milliards de dollars.

Mais, nous dit-on, les Etats-Unis ont des « responsabilités » militaires mondiales. Certes, leurs interventions militaires contre les peuples ne se limite pas à l'Asie. Mais ce continent demeure un « théâtre d'opérations » privilégié.

En 2009, Hillary Clinton, secrétaire d'Etat (ministre des Affaires étrangères) des Etats-Unis, avait déclaré au sommet de l'ASEAN, l'association des pays de l'Asie du Sud : « Nous sommes de retour en Asie et c'est pour y rester. » Ce que cela veut dire a été précisé par le secrétaire à la Défense des Etats-Unis, Leon Panetta, parlant à Singapour, le 7 juin 2012 : « Au XXI<sup>e</sup> siècle, les Etats-Unis considèrent que leur prospérité et leur sécurité dépendent, encore plus que par le passé, de la région de l'Asie-Pacifique. Je rappelle que le président Obama a dit que le rôle que nous entendions tenir, nous l'assumons non comme un pays lointain, mais comme membre de la famille des nations du Pacifique. »

Panetta ajoutait que, dans les années à venir, c'est la majorité de la flotte de guerre américaine qui serait stationnée dans le Pacifique.

Revenons sur quelques aspects de ce déploiement, orienté avant tout sur l'encerclement de la Chine, et sur ses conséquences.

## La Corée du Nord au cœur du dispositif militaire

La mer Jaune, qui baigne la Chine orientale et la péninsule coréenne, est l'une des zones où la pression militaire s'exerce le plus ouvertement. Les deux Corées sont toujours en état de guerre, et trente mille soldats américains sont basés à la frontière entre les deux Etats.

Le secrétaire à la Défense américain, Leon Panetta, le souligne : « Une clé de voûte de notre sécurité dans la région Asie-Pacifique est notre alliance avec la Corée du Sud. » Depuis le début de l'année 2012, le gouvernement sud-coréen négocie une importante commande d'équipements militaires américains. Cette commande, qui porte sur des hélicoptères d'assaut pour la marine, des chasseurs-bombardiers KF-16 et, pour plusieurs milliards de dollars, des missiles de croisière d'une portée de 1 500 kilomètres, dépassera largement les 12 milliards de dollars initialement prévus, les prix définitifs n'ayant pas été dévoilés par les gouvernements américain et sud-coréen. La Corée deviendra l'un des plus gros clients de l'industrie d'armement américaine, et les contribuables sud-coréens régleront la facture.

Le 6 juillet, la Cour suprême sud-coréenne a jugé légale la construction d'une base navale au sud de l'île de Jeju. Confiés au conglomérat Samsung, les travaux avaient commencé depuis plusieurs mois, malgré l'hostilité des habitants de cette île. Cette base devrait pouvoir accueillir les porte-aéronefs nucléaires de l'US Navy du dispositif que les forces américaines de la zone Asie-Pacifique sont en train de mettre en place. Pour justifier ce réarmement, le sommet du G 8 qui s'est tenu à Camp David en mai dernier a établi la liste des menaces d'interventions militaires, incluant la Syrie et l'Iran, mais aussi la Corée du Nord, accusée de s'être dotée d'un armement nucléaire. Bien entendu, cette accusation a été portée par des pays qui, comme les

Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni, disposent déjà d'un imposant arsenal nucléaire.

**Le peuple coréen ne peut accepter une alliance militaire, sous l'égide de l'impérialisme américain, avec le Japon, qui avait occupé la Corée pendant la Seconde Guerre mondiale.**

Le 4 juin, peu après le sommet du G 8, les gouvernements américain, sud-coréen et japonais ont annoncé la conclusion d'un accord de coopération militaire pour répondre aux « provocations nord-coréennes ».

Dénoncé par les responsables chinois comme une tentative de constituer une sorte d'OTAN de l'Extrême-Orient dirigée contre la République populaire de Chine, cet accord militaire comporte un volet, appelé « GSO-MIA » (General Security of Military Information Agreement), qui implique une collaboration militaire étroite entre l'état-major sud-coréen et le Japon. Cet accord a déclenché un scandale politique en Corée du Sud.

Le peuple coréen se refuse à accepter une alliance militaire, sous l'égide de l'impérialisme américain, avec le Japon, qui avait occupé la Corée pendant la Seconde Guerre mondiale et où de nombreux crimes contre la population avaient été commis par les forces japonaises, notamment les rafles de femmes réduites à l'état de « esclaves sexuelles » pour l'armée impériale. Ce qui aggrave encore la situation, c'est que le gouvernement japonais actuel se refuse à condamner ces crimes et à reconnaître à ces femmes le statut de déportées. L'accord militaire avec le Japon, accord ouvertement dirigé contre la Chine, avec laquelle la Corée du Sud entretient des relations essentielles pour son économie, a des conséquences politiques considérables et intensifie l'instabilité politique en Corée du Sud.

Source : Department of Defense, Military Balance.

JAPON

## «Ma mission, c'est de détruire les droits acquis»

Guerre et exploitation sont liées. Le réarmement au Japon s'accompagne d'une offensive contre les travailleurs, leurs organisations et leurs droits. C'est ainsi qu'après avoir privatisé le métro municipal et de nombreuses lignes de bus, licencié 10 000 employés communaux, le maire de la grande ville d'Osaka, Toru Hashimoto, lié au parti gouvernemental, a déclaré : « Cette situation de prétendus droits acquis s'est pérennisée et elle est toujours en vigueur. (...) Je pense que j'ai reçu la mission de détruire les droits acquis. (...) En plus de cela, je souhaite aussi utiliser mon énergie et ma ténacité à régler le problème du syndicat de la mairie d'Osaka. (...) Je pense que la nature de ce syndicat de la mairie d'Osaka est un symbole de la nature des syndicats de fonctionnaires dans tout le pays aujourd'hui. Regardez la Grèce. Si on laisse les fonctionnaires et leurs syndicats dicter leur loi, le pays finira en faillite. C'est pourquoi à partir de l'amélioration et de la correction du syndicat de la mairie d'Osaka, afin qu'il comprenne la logique des gens ordinaires, les syndicats de fonction-



Le maire de la grande ville d'Osaka, Toru Hashimoto.

naires de l'ensemble du pays s'amélioreront et je pense que c'est la seule voie pour régénérer le Japon. »

Et pour « régénérer le Japon », Toru Hashimoto a demandé publiquement, le 7 juillet, l'organisation d'un référendum pour abroger l'article 9 de la Constitution, qui stipule que le Japon renonce à la guerre pour régler les conflits, et lui interdit de disposer d'une armée.

## Le réarmement du Japon



Le secrétaire à la Défense américain, Leon Panetta, lors d'une conférence de presse, le 3 août 2012, avec son homologue japonais, Satoshi Morimoto.

Parlant du Japon, Leon Panetta, le secrétaire américain à la Défense, a déclaré, dans ce discours-programme prononcé le 7 juin à Singapour : « L'alliance entre les Etats-Unis et le Japon demeure centrale pour la sécurité de la région (...). Nos forces armées respectives renforcent leur capacité à coopérer de plus en plus étroitement dans les domaines de la sécurité maritime, des opérations de surveillance et de reconnaissance et du renseignement. » L'accord de coopération militaire entre les Etats-Unis, la Corée et le Japon signifie un réarmement accéléré de ce dernier pays et la remise en cause de l'article 9 de la Constitution japonaise (établie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale) qui interdit au Japon d'avoir une armée (c'est pourquoi ses forces armées s'appellent « forces d'autodéfense ») et de participer à des alliances militaires. D'ores et déjà, par exemple, le maire d'Osaka, qui s'est fait connaître

par la violence de ses attaques contre les travailleurs de sa ville, appelle à un référendum pour l'abrogation de cet article.

En même temps, les deux chambres du Parlement japonais ont voté un amendement à la loi sur le nucléaire, introduisant la notion d'usage de l'énergie nucléaire par des forces de « sécurité nationale ». Dans le pays qui a vu Hiroshima et Nagasaki disparaître sous le feu nucléaire, ces annonces provoquent une grande indignation. Déjà, des manifestations de protestation ont eu lieu.

